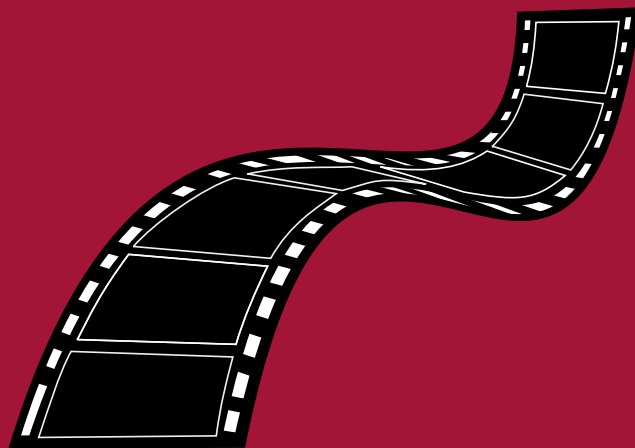


La Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV)



**Mémoire du secteur
pédagogie du CNGE
pour faciliter l'implantation
dans les DMG**

La Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV)

Mémoire du secteur pédagogie du CNGE pour faciliter l'implantation dans les DMG

Préambule :

Votre DMG souhaite mettre en place la SODEV. Ce Mémoire a pour but de vous aider. Il a été élaboré à partir des thèses et travaux de recherche de la communauté généraliste à propos de cette modalité pédagogique (la liste des participants au groupe de travail est disponible en dernière page)

Après la justification scientifique de l'intérêt de la méthode SODEV, le sommaire vous guidera dans ce document à destination des responsables des DMG : contexte réglementaire, matériel, formation des participants, nomination d'un référent SODEV et création d'un espace sécurisé.

Vous trouverez aussi dans le kit envoyé les annexes utiles pour déployer la SODEV.

???

JUSTIFICATION

La Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV) est une méthode de supervision pédagogique connue et employée depuis plus de 40 ans dans les pays anglo-saxons (1). L'étudiant, seul en consultation, se filme au moyen d'une caméra vidéo, la caméra étant installée soit dans le local de consultation, soit derrière un miroir avec ou sans tain. Une séance de supervision avec le MSU est ensuite réalisée, le jour même, à partir de l'enregistrement effectué. Cette méthode pédagogique est reconnue pour améliorer les apprentissages et la réflexivité des étudiants en médecine (2). La SODEV est un outil constituant un apport dans le développement de la compétence communicationnelle des étudiants (3) mais également dans la compréhension du sens de la rencontre avec le patient (4), le raisonnement clinique et le professionnalisme (5). D'après Touati, la SODEV semblait aussi favoriser l'apprentissage des autres compétences génériques de médecine générale telles que l'approche globale, l'éducation à la santé et le professionnalisme. Malgré des réticences initiales, la majorité des étudiants de 3^e cycle de MG était satisfaite de l'utilisation de la SODEV (83,7%) et favorable à sa généralisation dans le cursus du DES de médecine générale (74,4%) (6). La SODEV semble être un outil d'autoévaluation intéressant dans la formation des étudiants en médecine (2). Grâce à son effet miroir, les étudiants peuvent se voir en consultation et s'autoévaluer par observation directe différée (7). Cependant, l'autoévaluation n'est pas suffisante et doit être doublée d'une hétéroévaluation par le MSU. Cela permet la mise en évidence des éléments problématiques de l'entrevue et des scotomes de l'étudiant (8).

Un groupe de travail national en lien avec le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) propose un tutoriel pour la mise en place de la SODEV dans les stages ambulatoires au cours du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine générale (MG). Ce tutoriel est proposé aux différents Départements de Médecine Générale (DMG). Il est adaptable aux particularités locales. Il se compose de différentes parties : matériel vidéo, formation des Maîtres de Stage des Universités (MSU) et des étudiants de 3^e cycle de médecine générale à l'utilisation de la SODEV, protocole d'application de la SODEV et articulation avec la pédagogie.

Références

1. Maguire P, Fairbairn S, Fletcher C. Consultation skills of young doctors: I-- Benefits of feedback training in interviewing as students persist. Br Med J Clin Res Ed. 1986 Jun;292(6535):1573-6.
2. Hammoud MM, Morgan HK, Edwards ME, Lyon JA, White C. Is video review of patient encounters an effective tool for medical student learning? A review of the literature. Adv Med Educ Pract. 2012;3:19-30.
3. Roter DL, Larson S, Shinitzky H, Chernoff R, Serwint JR, Adamo G et al. Use of an innovative video feedback technique to enhance communication skills training. Med Educ. 2004 Feb;38(2):145-57.
4. Vannotti, Marco, et Christian Marin. « L'enregistrement vidéo de consultations de médecine générale: quelle utilité pour la formation ? », Psychothérapies, vol. vol. 29, no. 4, 2009, pp. 219-224.
5. Junod Perron N, Louis-Simonet M, Cerutti B, Pfarrwaller E, Sommer J, Nendaz M. Feedback in formative OSCEs: comparison between direct observation and video-based formats. Med Educ Online. 2016 Nov 8;21:32160.
6. Touati Y, Phan T, Brossier S, Adeline-Duflot F, Neagoe M, Ferrat E. Mise en œuvre d'une supervision par observation directe avec enregistrement vidéo en situation authentique de soins. exercer 2021;177:424-30.
7. Pinsky LE, Wipf JE. A picture is worth a thousand words: practical use of videotape in teaching. J Gen Intern Med. 2000 Nov;15:805-10.
8. Dory V, de Foy T, Degryse J. L'auto-évaluation : postulat préalable, finalité de la mission éducative ou utopie pédagogique ? Clarifications conceptuelles et pistes pour une application en éducation médicale. Pédagogie médicale 2009;10:41-53.

MÉMO 1 - Tutoriel à destination des MSU et des étudiants	1
• Quels sont les enjeux de la SODEV ?.....	1
• Qui est concerné par cette modalité ?	1
• Quel est le cadre règlementaire ?.....	2
o ACCORD DE TOUS LES PARTICIPANTS.....	2
o DISPOSITION D'UN ESPACE SÉCURISÉ AU CABINET.....	2
o DESTRUCTION DE L'ENSEMBLE DES VIDÉOS LE JOUR MÊME DE LEUR ENREGISTREMENT..	2
• Quel matériel ?	2
• A quel moment faire de la SODEV ?	3
• Comment mettre en place la SODEV ?	3
o AVANT DE DÉBUTER LES ENREGISTREMENTS.....	3
o DÉBUT DES ENREGISTREMENTS.....	4
▪ <i>A quels patients proposer la SODEV ?</i>	4
▪ <i>Qui propose les enregistrements aux patients ?</i>	4
▪ <i>Modalités de l'enregistrement.....</i>	4
o SUPERVISION.....	4
o LIEU ET DURÉE DE LA SUPERVISION.....	4
▪ <i>Préparation de l'ordinateur servant à visualiser les vidéos.....</i>	5
▪ <i>Auto et hétéro-évaluation de l'étudiant</i>	5
▪ <i>Trace écrite d'apprentissage des séances de SODEV dans le portfolio.....</i>	6
MÉMO 2 - Tutoriel à destination des DMG	7
• Informations sur le Délégué à la protection des données (DPD).....	7
o JUSTIFICATION D'UN DPD	7
o ACTION DU RÉFÉRENT SODEV DU DMG AVEC LE DPD	7
o MATÉRIEL	8
▪ <i>Caméra vidéo.....</i>	8
▪ <i>Achat du matériel par l'Université</i>	9
▪ <i>Formulaire de restitution du matériel aux MSU</i>	11
o FORMATION DES MSU ET DES ÉTUDIANTS	11
▪ <i>Formation des MSU</i>	11
▪ <i>Formation des étudiants</i>	13
• <i>Réunion de présentation de la SODEV aux étudiants</i>	13
o PROTOCOLE SODEV PENDANT LE STAGE	15
▪ <i>Consentement des MSU et des étudiants.....</i>	15
▪ <i>Affichage en salle d'attente.....</i>	15
▪ <i>Conditions au recueil et à la conservation des données de manière sécurisée</i>	15
MEMO 3 - Tutoriel à destination du Délégué à la Protection des Données de l'Université	16
• Résumé de la SODEV et objectif pédagogique	16
• Calendrier d'une activité SODEV	16
• Acteurs	16
o CONSENTEMENT DU MSU	16
o CONSENTEMENT DE L'ÉTUDIANT CONCERNÉ	17
▪ <i>Consentement des patients et des accompagnants participant à la consultation</i>	
<i>ou toute personne pouvant être enregistrée (vidéo et/ou audio).....</i>	17
▪ <i>Modalités de recueil</i>	17
• Mise en place de la SODEV	17
o MATÉRIEL ET SA SÉCURISATION	17
▪ <i>Matériel d'enregistrement</i>	17
o MATÉRIEL DE VISUALISATION	18
• Installation	18
• Information et consentement du patient et accompagnants éventuels.....	18
o DESCRIPTION DU CONSENTEMENT PATIENT ET ACCOMPAGNANT EN PRATIQUE	18
• Recueil de consentement.....	18
• Enregistrement.....	19
• Espace sécurisé.....	19
• Supervision.....	19

Mémo 1 - Tutoriel à destination des MSU et des étudiants



Découvrez la SODEV, en moins de 5 minutes :
<https://www.youtube.com/watch?v=kxsQdfCDoqk>

Pourquoi utiliser la SODEV ?

Le DES de MG est une formation professionnalisante dont les méthodes pédagogiques s'appuient sur la mise en situation authentique de soin. L'autoévaluation et la rétroaction des superviseurs lors de ces mises en situations, ainsi que la production de travaux d'écritures cliniques permettant de résoudre les problématiques posées, sont des occasions précieuses d'apprentissage. Lors des stages ambulatoires, les étudiants peuvent être en observation active (ils observent leur maître de stage des universités (MSU) et identifient les tâches à réaliser), en supervision directe (ils mènent la consultation en présence de leur MSU qui les observe et évalue leur niveau de performance dans les tâches à réaliser) ou encore en supervision indirecte (ils consultent en autonomie et revoient les dossiers a posteriori avec leur MSU).

Une autre modalité est proposée par la Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV) : l'étudiant consulte en autonomie, il se filme et la vidéo de sa consultation peut être utilisée à diverses fins : autoévaluation, rétroaction, évaluation du niveau de compétence. La SODEV est une méthode de supervision pédagogique connue et employée depuis plus de 40 ans dans les pays anglo-saxons et a fait l'objet de plusieurs études en France. Leurs résultats et les techniques permises par la SODEV ont été publiés et présentés depuis plusieurs années au congrès du CNGE. Nous savons maintenant que si certaines conditions sont réunies, cette modalité pédagogique, appréciée des étudiants comme des superviseurs, est extrêmement utile au développement des compétences professionnelles de l'étudiant et à leur évaluation.

Devant les avantages de cette modalité pédagogique pour la formation des futurs généralistes, le CNGE a formulé le souhait de proposer aux DMG ainsi qu'à leurs MSU et étudiants des tutoriels didactiques permettant à terme l'implantation de la SODEV dans le cursus du DES de MG. Ces tutoriels ont pour enjeu de permettre une mise en œuvre rapide de la SODEV en explicitant les mesures à prévoir. Il s'appuie sur les conseils des DMG qui ont publié et partagé leur expérience.

Modalités locales : (A compléter par le DMG concernant d'éventuels enjeux propres à son cursus)

Plus d'informations scientifiques : cf. références bibliographiques

Quels sont les enjeux de la SODEV ?

Ils regroupent ceux retrouvés habituellement dans les modalités de supervision. Tout d'abord, favoriser la posture réflexive de l'étudiant et les capacités d'auto-évaluation de ses points forts et des points à améliorer, en fonction des objectifs pédagogiques fixés avec le superviseur. Ensuite, favoriser la posture facilitante du superviseur par la rétroaction sur ce qu'il identifie comme diagnostic pédagogique, dans le but de pouvoir proposer enfin une prescription pédagogique. Cette dernière, discutée avec l'étudiant et s'appuyant sur les observations mutuelles de la vidéo, permet à l'étudiant de bénéficier de moyens concrets pour augmenter son niveau de compétence.

Qui est concerné par cette modalité ?

Qui est concerné par cette modalité ?

La SODEV est utilisée au cours des stages ambulatoires : elle concerne donc les MSU et étudiants en DES de MG. Le MSU propose la SODEV à l'étudiant qu'il accueille en stage de niveau 1 et/ou de niveau 2.

- En cas de SODEV facultative pour les étudiants, seuls les volontaires ayant donné leur consentement écrit seront concernés ;
- En cas de SODEV obligatoire pour les étudiants, le consentement écrit n'est pas à recueillir.

Modalités locales : À compléter en s'inspirant des questions ci-dessous

- Étudiants et MSU sont-ils volontaires ?
- La validation du stage est-elle conditionnée par la réalisation de la SODEV ?
- Les étudiants concernés sont-ils en stage de niveau 1 et / ou de niveau 2 ?

Quel est le cadre réglementaire ?

L'enregistrement vidéo de consultations exige un cadre réglementaire strict pour s'assurer de la protection des données personnelles et du secret médical. Ce dispositif pédagogique et ses modalités pratiques ont fait l'objet d'une inscription au registre de l'Université.

L'utilisation de ce dispositif pédagogique doit respecter scrupuleusement le mémo.

D'un point de vue réglementaire, la réalisation de la SODEV nécessite 3 dispositions indispensables :

ACCORD DE TOUS LES PARTICIPANTS

- Accord écrit du MSU (cf. annexe 1), préalable au début de la SODEV et géré par le DMG, sans durée de conservation, il est révoquant par simple courrier ;
- Accord signé de l'étudiant (cf. annexe 2), préalable au début du stage et géré par le DMG. Consentement conservé 6 mois (durée du stage). Sauf si la SODEV est rendue obligatoire par le DMG pour la validation du stage : dans ce cas, il n'y a pas de nécessité d'avoir un accord signé de l'étudiant ;
- Accord enregistré du patient (Annexe 4). Les conditions d'utilisation de la vidéo doivent être précisées au patient avant d'obtenir son accord.

DISPOSITION D'UN ESPACE SÉCURISÉ AU CABINET

Le cabinet doit disposer d'un espace sécurisé (meuble ou tiroir se verrouillant par une clé) pour ranger la vidéo en attendant chaque séance de SODEV.

DESTRUCTION DE L'ENSEMBLE DES VIDÉOS LE JOUR MÊME DE LEUR ENREGISTREMENT

La vidéo a obligation d'être détruite le jour même de son enregistrement, même si elle n'a pas été visualisée.

Quel matériel ?

Le matériel devrait permettre de filmer en « grand angle », afin de visualiser simultanément l'étudiant et le patient, et un son de bonne qualité.

Attention, si une webcam, un smartphone ou une tablette sont utilisés, le matériel doit être déconnecté de tout réseau Wi-Fi, Bluetooth ou système filaire (en actionnant le mode avion) jusqu'à destruction de la vidéo.

Proposition du groupe national pour le matériel le plus adéquat : utilisation d'une caméra Q2N zoom. (cf. annexe 9).

Modalités locales : A compléter

Consignes du DMG local en matière de choix de matériel :

Modalités de prêt du DMG :

Modalités de retrait et de responsabilité du matériel selon choix du DMG local :

Par exemple :

- *Caméra retirée par l'étudiant auprès du DMG avec émargement et engagement de restitution dans une période qui sera précisée à l'étudiant. C'est l'étudiant qui a la responsabilité du matériel*
- *Caméra retirée/ donnée par le MSU auprès du DMG avec émargement et engagement de restitution dans une période qui sera précisée au MSU. C'est le MSU qui a la responsabilité du matériel.*

Si certains veulent acheter du matériel, des conseils sont disponibles en page 12.

A quel moment faire de la SODEV ?

En stage de niveau 1 :

- En auto-évaluation : quand l'étudiant ressent le besoin d'analyser lui-même un aspect de sa consultation (la structuration de l'entrevue, ses habiletés relationnelles, etc.). Dans ce cas, il n'est en général pas nécessaire que le MSU supervise la vidéo ;
- En auto-évaluation supervisée : il serait souhaitable de réaliser au moins 1 séance de supervision vidéo au cours du semestre.

En stage de niveau 2 :

- En auto-évaluation : quand l'étudiant ressent le besoin d'analyser lui-même un aspect de sa consultation (la structuration de l'entrevue, ses habiletés relationnelles, etc.). Dans ce cas, il n'est en général pas nécessaire que le MSU supervise la vidéo ;
- En auto-évaluation supervisée : il serait souhaitable que chaque étudiant effectue au cours de son stage au minimum 3 séances de supervision vidéo avec au moins un des MSU du binôme ou du trinôme.

Comment organiser ces trois séances de SODEV sur le semestre :

- Première séance environ 1 mois après le début du stage (M1), après un premier temps d'adaptation au cabinet, au logiciel métier et au fonctionnement de l'étudiant pour la réalisation du bilan initial ;
- Deuxième séance en milieu de stage (M3) pour réaliser un bilan intermédiaire ;
- Troisième séance pendant le dernier mois de stage (M6) pour réaliser un bilan final afin d'observer les améliorations.

Modalités locales : A compléter

Comment mettre en place la SODEV ?

Il est proposé de débiter les enregistrements des consultations par caméra lorsque vous jugerez l'étudiant apte à consulter en autonomie, après qu'il ait pu prendre ses marques.

AVANT LE DEBUT DES ENREGISTREMENTS

- Une note d'information est apposée en salle d'attente (délivrée par le DMG), proposition en annexe ;
- PRÉVOIR EN AMONT DANS VOTRE AGENDA LES SÉANCES DE SODEV ;
- Prévoir de filmer toute une matinée ou une après-midi de consultation ;
- Prévoir un temps de supervision suffisamment long d'environ 1 heure par SODEV, incluant le temps de lecture de la vidéo.

DÉBUT DES ENREGISTREMENTS

A quels patients proposer ?

- Aux patients majeurs aptes à donner un consentement éclairé ;
- Aux mineurs avec consentement de l'autorité parentale ;
- Aux personnes sous mesure de protection judiciaire accompagnées de leur responsable légal (tuteur, curateur).

Sont ainsi exclus de la SODEV :

- les mineurs consultant seuls ;
- les personnes sous mesure de protection judiciaire consultant seules ;
- les patients présentant un handicap mental ou un trouble cognitif altérant la capacité à donner un consentement éclairé.

Qui propose les enregistrements aux patients ?

En début de consultation, l'étudiant informe le patient et ses éventuels accompagnants et répond à leurs questions. À l'issue de l'information aux personnes concernées, si celles-ci consentent à l'enregistrement audio et à la captation vidéo de leur image et au traitement de leurs données personnelles, l'étudiant enclenche la caméra afin de filmer leur accord oral.

Modalités de l'enregistrement

L'étudiant dispose la caméra, **coupée de toute connexion réseau** (Wi-fi, Bluetooth, système filaire ou toute autre technologie) selon les préconisations définies au préalable avec son MSU. **La caméra ou le smartphone filme seulement l'entretien** et ne filme pas le déshabillage du patient ni l'examen clinique. Si la table d'examen ne peut être exclue du champ de la caméra ou du smartphone, la caméra ou le smartphone doit être retournée sur 180° ou assortie d'un cache pour poursuivre uniquement l'enregistrement audio durant l'examen clinique.

Le patient peut demander à tout moment d'interrompre l'enregistrement de la consultation et sa suppression immédiate.

En fin de consultation ou après la sortie du patient, l'étudiant interrompt l'enregistrement.

SUPERVISION

La relation bienveillante MSU / étudiant apparaît essentielle dans le cadre de la SODEV selon les différentes expérimentations réalisées.



A ne pas faire : le MSU visionne la vidéo de son étudiant sans son autorisation

LIEU ET DURÉE DE LA SUPERVISION

Pour des raisons de sécurité, la supervision est obligatoirement réalisée au cabinet du MSU.

La séance de supervision se déroule obligatoirement le jour de l'enregistrement vidéo. Par exemple, l'étudiant peut réaliser les enregistrements dans la matinée puis la séance de supervision dans l'après-midi. La caméra et la carte SD doivent être sécurisées sous clé entre la fin des consultations filmées et la supervision.

Afin de favoriser la concentration de l'étudiant et du MSU, il est conseillé de privilégier la supervision le midi. En cas de supervision le soir, prévoir de faire finir les consultations plus tôt.

Réaliser le visionnage de la vidéo et la rétroaction après la révision des dossiers de la journée (supervision indirecte) permet de sécuriser les soins du patient puis de choisir la vidéo à superviser.

Le moment dédié à la supervision doit être planifié en amont afin de prévoir le temps nécessaire à la visualisation de la ou des vidéos ainsi que le temps de la supervision. La SODEV est une activité potentiellement chronophage. Pour assurer une supervision de qualité, il est fortement conseillé au binôme MSU/étudiant de prévoir un temps dédié suffisant (**environ 1h pour la SODEV pour une consultation filmée, en plus de la supervision habituelle**).

Le temps consacré à la supervision vidéo ne devrait donc pas excéder 3 heures sur les 6 mois de stage.

Préparation de l'ordinateur servant à visualiser les vidéos

L'ordinateur permettant la visualisation des vidéos doit être mis en « mode avion » (si disponible sur l'ordinateur), **le système Wi-Fi et/ou Bluetooth doit être interrompu et tout système filaire doit être supprimé**. Les vidéos ne sont pas copiées sur l'ordinateur mais uniquement visualisées à partir de la carte mémoire insérée dans la caméra, en reliant celle-ci à l'ordinateur par un câble USB.

Si un smartphone est utilisé pour l'enregistrement vidéo, la visualisation peut se faire directement sur l'écran du smartphone ou sur l'écran de l'ordinateur en reliant le smartphone à l'ordinateur via un câble USB. L'ordinateur sert alors uniquement d'écran. Les vidéos ne sont ni copiées sur l'ordinateur ni exportées.

Lorsque la supervision à partir des différentes visualisations est terminée, les vidéos doivent être supprimées de la carte SD ou du smartphone. Dans le cadre de l'utilisation d'un smartphone, l'ensemble des vidéos est supprimé du smartphone.

Auto et hétéro-évaluations de l'étudiant

Le choix de la vidéo se fait sur proposition de l'étudiant et/ou du MSU, une à plusieurs consultations sont sélectionnées. Si le MSU le juge utile, les consultations peuvent être analysées à la suite sans sélection de patient. L'intégralité de la vidéo peut être regardée par le MSU et l'étudiant ou bien le MSU et/ou l'étudiant choisissent des séquences particulières jugées pédagogiquement importantes. L'option d'une lecture aléatoire des vidéos peut aussi être choisie.

L'angle de supervision SODEV à travailler sera partagé, avec mise à disposition d'une grille appropriée. Par exemple : analyse des habiletés de communication (grille Calgary) ; analyse globale de la consultation, analyse des détails (posture, non verbal...) ou analyse d'une partie de la consultation (débuter l'entretien, expliciter l'ordonnance, conclusion de l'entretien...) par une grille de supervision directe ; analyse selon une compétence (à partir du référentiel de niveau de compétences) ou une famille de situation donnée (Attali C. et coll. Les grandes familles de situation clinique ; exercer 2013;108:165-9.).

L'étudiant commence à s'auto-évaluer avant le visionnage, selon son ressenti de la consultation.

Le MSU et l'étudiant s'accordent sur une évaluation à l'aide de l'intégralité de la grille ou sur le travail d'une tâche ou d'une compétence en particulier.

L'étudiant visionne la vidéo avec son MSU et s'auto-évalue pendant le visionnage avec le même outil. Le MSU réalise une hétéro-évaluation dans le même temps, toujours avec le même outil. Une comparaison de l'évaluation de l'étudiant et de celle du maître de stage est pertinente.

L'étudiant peut aussi visionner seul la vidéo et s'auto-évaluer sans confrontation à l'hétéro-évaluation du MSU s'il souhaite profiter des autres consultations qui ont été filmées et qui l'auraient interpellé.

Lors des premiers visionnages, le MSU a un rôle important de dédramatisation et de réassurance de l'étudiant confronté à sa propre image.

A l'issue de la supervision, l'étudiant et le MSU définissent ensemble la prescription pédagogique en lien avec une ou plusieurs compétences.

Trace écrite d'apprentissage des séances de SODEV dans le portfolio

Pour la validation de la SODEV, le groupe national propose que chaque séance de supervision fasse l'objet d'une trace écrite d'apprentissage (TEA) évaluée et validée par le MSU. Elle comportera :

- les objectifs initiaux définis avec le MSU ;
- la grille employée (auto et hétéro-évaluation), les éléments analysés, la prescription pédagogique ;
- les commentaires réflexifs de l'étudiant ;
- les apprentissages réalisés, les compétences abordées.



Si l'étudiant est réticent :

- proposer d'inverser les rôles : le MSU est filmé en consultation et supervisé par l'étudiant (selon le même protocole) ;
- proposer un jeu de rôle à filmer entre MSU et étudiant ou entre étudiants d'un même lieu de stage pour désensibiliser ;
- permettre à l'étudiant de visionner seul les vidéos de ses consultations.

Si l'étudiant maintient son refus et que la SODEV n'est pas une obligation du DES, ne pas imposer, mais la proposer ultérieurement.

Modalités locales si caractère obligatoire : à compléter

La validation de stage est-elle conditionnée par la réalisation de la SODEV ?

Informations sur le Délégué à la protection des données (DPD)

Le cadre légal et réglementaire a pour objectif de définir les actions et obligations des différents acteurs intervenant dans les actions de supervision avec vidéo ainsi que le devenir des données saisies durant les consultations filmées.

La conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) à caractère personnel repose sur divers textes de lois :

- **Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016** relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- **Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour être déployée, l'action de la SODEV doit s'appuyer sur un cadre légal :

- Défini conjointement par les responsables du programme et le Délégué à la Protection des Données (DPD) (DPO : Data Protection Officer) local ;
- Validé par le DPD ;
- Enregistré au registre de l'université par le DPD ou à défaut par le Président de l'Université.

Le cadre légal, pour être intégré au registre de l'Université qui souhaite implémenter la SODEV dans son programme pédagogique, doit décrire l'ensemble des actions dispensées au cours de la SODEV afin de les intégrer dans le dossier de conformité.

Les données intégrant le cadre légal doivent être conformes aux réglementations contenues dans le RGPD.

JUSTIFICATION D'UN DPD

La mise en place en mai 2018 du RGPD impose aux organismes de démontrer leur conformité par rapport au RGPD : c'est le principe de responsabilisation. Les organismes ont l'obligation de désigner un DPD dès lors qu'ils traitent de données personnelles.

Selon l'article 37 du RGPD, 3 situations rendent obligatoire la présence du DPD :

- Le traitement de données personnelles étant mis en œuvre par une autorité publique ou un organisme public ;
- Le traitement de données exigeant un suivi régulier et systématique à grande échelle d'individus ;
- Le traitement à grande échelle de catégories de données comprenant les données de santé.

Le rôle du DPD est de recenser le traitement comportant des données personnelles, d'en évaluer les conséquences et les risques sur le respect de la vie privée et de s'assurer que le traitement de ses données respecte le RGPD.

ACTIONS DU REFERENT SODEV DU DMG AVEC LE DPD

Le DPD est chargé de la tenue du registre de traitement de l'organisme qui contiendra :

- **Le dossier de conformité** expliquant le protocole de gestion des données et démontrant la conformité au RGPD. Ce dossier de conformité est établi par le référent SODEV et évalué par le DPD. Il contient la description détaillée des procédures mises en place dans l'activité SODEV. Il doit répondre aux principes majeurs décrits dans l'article 5 du RGPD :
- **Licéité du traitement des données personnelles** : obligation de baser le traitement sur l'un des fondements juridiques prévus par le RGPD (intérêt légitime, obligation légale) ;

- **Loyauté et transparence** : obligation d'informer les personnes sur les conditions de traitement et de respecter leurs droits (accès, rectification, suppression) ;
- **Limitation des finalités** : obligation de ne collecter les données que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes ;
- **Minimisation des données** à ce qui est strictement nécessaire à l'objectif poursuivi ;
- **Exactitude et mise à jour des données** ;
- **Limitation de la conservation** : les données doivent être conservées uniquement le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité, puis supprimées, archivées ou anonymisées ;
- **Intégrité et confidentialité** : la sécurité des données doit être garantie, notamment contre la perte et la destruction illicite ou accidentelle ;
- Un **dossier d'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données** (AIPD). Le DPD est chargé d'évaluer les risques inhérents à la manipulation de ces données. Si le traitement de données est « susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques » (article 35 du RGPD), une AIPD doit être entreprise. Le traitement de données de santé impose la réalisation de l'AIPD. Les étapes de l'AIPD réalisée par le référent SODEV conjointement avec le DPD comportent :
 - Une description des opérations de traitements avec l'intérêt et les finalités du traitement de ces données ;
 - Une évaluation des risques pour les droits et libertés des personnes impliquées. Doivent être décrits pour chaque risque identifié :
 - Les menaces encourues et l'impact sur les personnes concernées, les sources à l'origine du risque ;
 - Les mesures et mécanismes de sécurité permettant d'assurer la protection des données ;
 - La graduation de la gravité et la vraisemblance du risque.

Les documents, chartes, fiches d'informations et de consentement dont la réalisation est entreprise par le référent SODEV sont évalués et validés par le DPD afin d'être en adéquation avec les préconisations du RGPD.

Toutes les informations nécessaires à la réalisation du dossier de conformité sont résumées dans le mémo 3.

MATÉRIEL

Caméra vidéo

Pour l'utilisation de la SODEV, le groupe national SODEV du CNGE propose de faire le choix de la caméra **Zoom Q2N** (cf. figure 1).

Zoom enregistreur vidéo portable Q2N

Pourquoi ce choix ?

Cette caméra combine la qualité image avec la qualité son, ce qui est essentiel pour la SODEV selon le groupe national. A noter que cet équipement est souvent utilisé par les groupes de musiciens pour se filmer.



Figure 1. Caméra Zoom Q2N

Proposition alternative pour les DMG : un smartphone peut être utilisé comme caméra s'il est déconnecté de tout réseau, sans carte SIM. Ces conditions impliquent que le smartphone ne soit dédié qu'à la SODEV jusqu'à destruction définitive de la vidéo.

Le groupe de travail déconseille l'utilisation du smartphone en raison de ces contraintes et de l'angle de vidéo restreint avec cet appareil.

Caractéristiques

- Un objectif à focale fixe offrant un champ de vision à 160° ;
- Système numérique permettant de zoomer pour resserrer le cadre sur le sujet ;
- La caméra peut être simplement posée sur le bureau, éventuellement surélevée pour pouvoir filmer à la fois le patient et l'étudiant.
- Alimentation :
- Un adaptateur secteur USB avec les câbles nécessaires est indispensable
- La caméra Q2N consomme rapidement les piles : 2 piles alcalines donnant une autonomie de 2 heures pour une vidéo.

Achat du matériel par l'Université

Coût

Le kit d'enregistrement nécessaire est le suivant (indiqué avec les prix moyens de chaque composante et des propositions de sites pour en faire l'achat) :

Matériel	Prix	Lien internet
Caméra Q2N	120€	https://www.fnac.com/Enregistreur-audio-video-Zoom-Q2n-S-Full-HD-Argent/a13555583/w-4#int=S:Suggestion FA:MUS 56328 13555583 BL3 L1
Caméra Q2N 4K	211€	https://www.thomann.de/fr/zoom_q2n_4k.htm
Carte microSD 64 Go	15€	https://www.boulangier.com/ref/1163643

Matériel	Prix	Lien internet
Chargeur adaptateur secteur USB	6€	https://www.boulangier.com/ref/8008334
Câble USB 2.0 (longueur 1,50 m)	5€	https://www.amazon.fr/1-5-c%C3%A2ble-dextension-USB-2-0/dp/B074FZCZXW
Câble mini HDMI (longueur 1 m)	7€	https://www.amazon.fr/UGREEN-10355-Charging-Manette-Appareil/dp/B00P0GI68M/ref=asc_df_B00P0GI68M/?tag=googshopfr-21&linkCode=df0&hvadid=63608480092&hvpos=&hvnetw=g&hvrnd=14137783818860271772&hvpone=&hvptwo=&hvqmt=&hvdev=c&hvdvcmdl=&hvlocint=&hvlocphy=1006094&hvtargid=pla-219554591332&psc=1

Soit, pour un ensemble complet, un total de 153 à 244 euros (selon l'achat d'une caméra Q2N simple ou d'une caméra Q2N 4K).

A noter que le 4K n'est pas nécessaire pour l'utilisation de la SODEV.

L'achat du matériel pour la SODEV pourra faire l'objet de différents types de financement selon l'Université et les possibilités locales :

- crédit de fonctionnement ;
- diplôme interuniversitaire (DIU) ;
- appel à projet innovation pédagogique...

La garantie constructeur étant généralement de 2 ans (à vérifier à l'achat), il peut-être judicieux de souscrire à une extension de garantie si le budget de l'organisme financeur le permet. Si l'achat se fait via le catalogue de l'Université (par des fournisseurs agréés) mais que le ou les matériels ne sont pas présents dans ce dernier, **vous devrez justifier du fait que l'UGAP (Union des groupements d'achats publics, détenteur du marché) ne les propose pas à l'achat afin de pouvoir commander les caméras ailleurs. Vous devez alors fournir un certificat administratif pour justifier de cet achat.**

Formulaire de restitution du matériel aux MSU

La gestion du matériel (caméra, carte microSD, chargeur adaptateur secteur, câbles) sera déléguée à un étudiant responsable par lieu de stage. Tous les six mois, en début de phase SODEV, l'étudiant récupère le matériel auprès de la secrétaire du DMG et le restituera en fin de phase. Pour chaque lieu de stage ambulatoire, un MSU référent et responsable du matériel sera également prévu.

L'étudiant responsable ainsi que son (ses) MSU signeront un formulaire de remise du matériel vidéo (cf. Annexes 13 et 14). L'étudiant sera libre de prêter la caméra à d'autres étudiants du lieu de stage.

Toutes les remises et restitutions du matériel seront colligées sur un registre prévu à cet effet (fichier Excel dans un espace sécurisé, de type drive), tenu par la secrétaire du DMG et consultable par les MSU et les référents SODEV du DMG. D'autres modalités sont possibles selon l'organisation des DMG.

En cas de problème technique (mauvais fonctionnement, panne) ou perte du matériel, l'étudiant responsable informera le référent SODEV du DMG et le remplacement du matériel sera effectué.

Si le matériel prévu pour la SODEV venait à être changé par le DMG (nouveau modèle de caméra ou autre), les MSU seront informés. Ces modifications seront prévues entre les stages des étudiants afin de ne pas perturber les modalités pédagogiques relatives à la SODEV en cours de stage.

Le groupe de travail estime qu'il serait intéressant à terme que chaque DMG mette à disposition un pool de caméras correspondant à 1 pour 3 étudiants.

A long terme, les MSU seront encouragés à financer leur propre matériel dans le cadre de la redevance pédagogique.

FORMATION DES MSU ET DES ÉTUDIANTS

Formation des MSU

La formation des MSU à l'utilisation de la SODEV pourra avoir lieu en soirée ou en journée selon les habitudes du Collège local et du DMG : il faut prévoir une durée de 2 à 3 heures.

Le CNGE propose un déroulé de formation (cf. tableau 1), adaptable par les DMG selon les modalités locales :

- un **temps court d'explication** des intérêts et avantages de la SODEV ;
- un **temps de manipulation** du matériel ;
- un **temps de supervision** : les MSU regardent une vidéo en utilisant un outil de supervision habituel, reconnu par le DMG local.

Cette formation aura lieu une fois par an, sur la base du volontariat.

Les objectifs pédagogiques de la formation sont les suivants :

- encourager les étudiants à faire de la SODEV dans le cadre de leurs stages ambulatoires ;
- se familiariser avec l'outil de la caméra vidéo ;
- proposer la SODEV aux étudiants ;
- Proposer la SODEV à ses patients ;
- Faire une rétroaction à l'aide d'un enregistrement vidéo.

Tableau 1 - Déroulé de la formation des MSU à la SODEV

Minutes	Temps	Méthodes pédagogiques / Support
15'	Présentation des participants	Nom, prénom/loisirs/attentes
10'	Justificatif de la SODEV	Remue-méninges sur l'intérêt d'une SODEV
5'	Questions/ réponses	
5'	Comment faire fonctionner la caméra	Regarder la vidéo
5*3 :15	Mise en application	Je démarre la caméra, je la positionne, j'enregistre 1 minute de conversation et je la regarde Refaire autant de fois que de participants
5'	Présentation de la SODEV au patient	Jeu de rôle, filmé
10'	Lecture et pistes d'amélioration	Lecture des vidéos de présentation de la SODEV au patient / temps d'échanges entre MSU
	Pause	
15'	Supervision	On regarde une vidéo et on analyse avec ou sans la grille de supervision
10'+5'	Discussion en petits groupes (3-4 participants)	Chaque membre dans le groupe rapporte Ce qu'il a remarqué comme devant être signalé durant la supervision Quels sont les critères permettant de caractériser l'apport de la vidéo dans la supervision ?
15'	Restitution en grand groupe	
15'	Discussion en grand groupe	
	Conclusion	Renforcement positif Motiver les MSU

Formation des étudiants

Réunion de présentation de la SODEV aux étudiants

La formation des étudiants à l'utilisation de la SODEV pourra avoir lieu tous les 6 mois, en début de stage ambulatoire, avant le début de la phase SODEV, d'une durée de 2h-2h30.

Le groupe de travail propose un déroulé de formation (cf. tableau 2), adaptable par les DMG selon les modalités locales :

- Un temps court d'échanges sur les avantages et inconvénients de la SODEV perçus par les étudiants ;
- Un temps de présentation et de manipulation du matériel (atelier 1 : test de la caméra) : utilisation de la caméra pour les enregistrements vidéo, le visionnage des films (1h30) ;
- Un temps de jeu de rôle (atelier 2 : simulation d'une SODEV) ;
- Un temps d'échanges (groupes d'échanges) : recueil du ressenti des étudiants vis-à-vis de la SODEV, motivations et freins à l'utilisation de cet outil dans les stages ambulatoires.

L'objectif général de la formation des étudiants est de les encourager à faire de la SODEV dans le cadre de leurs stages ambulatoires.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Proposer la SODEV aux patients ;
- Se familiariser avec l'outil de la caméra vidéo ;
- S'auto-évaluer à l'aide d'un enregistrement vidéo de consultation.

Au-delà de la compréhension de la SODEV et du matériel vidéo, cette formation au début du stage ambulatoire de niveau 2 pourrait permettre l'appropriation des outils, par l'étudiant, préconisés par le DMG (relevé d'activités, grille de supervision).

Tableau 2 - Déroulé de la formation des étudiants à la SODEV

Minutes	Temps	Méthodes pédagogiques, supports,
15'	Présentation des participants	Nom, prénom, lieu de stage, attentes vis-à-vis de la SODEV
10'	Justificatif de la SODEV	Brainstorming sur avantages et inconvénients de la SODEV
5'	Questions/réponses	
15'	Atelier 1 : test de la caméra	Par binôme, simulation d'une consultation, enregistrement, visionnage, manipulation de la caméra
10'	Plénière sur les retours de l'utilisation de la caméra	Discussion en grand groupe sur les difficultés éventuelles à l'utilisation de la caméra Réponse aux questions et résolution des difficultés identifiées

Minutes	Temps	Méthodes pédagogiques / Support
	Pause	
45'	Atelier 2 : simulation d'une SODEV	<p>Par trinôme, jeu de rôle avec simulation d'une SODEV (étudiant/patient/MSU) en 3 temps : consultation simulée et enregistrée, visionnage de la vidéo (+/- utilisation de grilles d'évaluation) et échanges sur l'évaluation (auto et hétéro-évaluation)</p> <p>Synthèse par trinôme sur les apports et les limites de la SODEV relevés lors du jeu de rôle</p> <p>L'étudiant évalue sa propre performance, celui jouant le MSU évalue la performance de l'étudiant, et le patient joué évalue la performance de l'étudiant</p> <p>L'évaluation est donc croisée entre les 3 personnages</p>
15'	Restitution en plénière	Restitution d'un membre de chaque trinôme sur les apports et les limites de la SODEV constatées lors de l'atelier 2
15'	Discussion en grand groupe (ou 2 groupes selon le nombre d'étudiants)	Echanges sur le ressenti des étudiants vis-à-vis de la SODEV, les motivations et les freins à l'utilisation de cet outil dans les stages ambulatoires
10'	Conclusion	Questions / réponses Renforcement positif

PROTOCOLE SODEV PENDANT LE STAGE

Consentement des MSU et des étudiants

La participation à la SODEV est proposée par le(s) MSU volontaire(s) aux étudiants qu'il(s) accueille(nt) en stage de niveaux 1 et 2 (SN1 et SN2).

En cas de SODEV facultative pour les étudiants, seuls les étudiants et MSU volontaires ayant donné leur consentement écrit seront concernés (Annexes 1 et 2).

En cas de SODEV obligatoire pour les étudiants et intégrée dans le cursus du DMG, le consentement écrit des étudiants n'est pas à recueillir.

Le MSU signe une charte pour accueillir des étudiants en stage. S'il souhaite arrêter la SODEV, il doit envoyer un courrier écrit au DMG.

Pour les patients et leurs éventuels accompagnants, doit être recueilli par l'étudiant ou le MSU un accord oral après présentation des modalités de la SODEV par l'étudiant : un texte court pourra être remis par le MSU à l'étudiant pour qu'il le lise au patient, expliquant les enregistrements vidéo des consultations, l'arrêt possible des enregistrements à tout moment, quand le patient le souhaite, la destruction des vidéos au décours du visionnage avec le MSU, dans les 24 heures. Une fois donné, cet accord sera filmé sur les premiers temps de la consultation. La vidéo doit être détruite le jour même de l'enregistrement.

L'acceptation du patient peut être consignée dans le dossier informatique.

Les différents accords écrits (étudiant, MSU) seront conservés selon les modalités propres à chaque DMG. Cela pourrait être un espace de stockage sécurisé au DMG.

Affichage en salle d'attente

Un affichage au sein du cabinet et de la salle d'attente doit informer le patient du protocole SODEV. Elle a été réalisée par le CNGE et est mise à disposition des MSU et de leurs étudiants. Il y est fait mention de l'objectif, des modalités de réalisation, des droits du patient filmé et des recours possibles. Elle a été jugée conforme par le Délégué à la Protection des Données de l'Université de ...

Le logo de l'Université pourra être inséré sur l'affiche (coin inférieur droit).

Conditions au recueil et à la conservation des données de manière sécurisée

Une adresse courriel institutionnelle (rattachée à l'Université) sera créée pour l'exercice des droits des participants ou pour toutes questions sur les conditions de mise en œuvre de la SODEV.

Un référent SODEV sera désigné au sein du DMG en charge du respect du bon déroulement de la SODEV, destinataire de l'adresse courriel (adresse courriel du DMG) et ayant accès à un espace de stockage sécurisé (de type drive) au sein du DMG.

Mémo 3 - Tutoriel à destination du Délégué à la Protection des Données de l'Université

Acronymes

AIPD : analyse d'impact relative à la protection des données

DES : Diplôme d'Études Spécialisées

DMG : Département de Médecine Générale

DPD : Délégué(e) à la Protection des Données (Data Protection Officer : DPO)

MSU : Maître de Stage des Universités (médecin généraliste formé à l'accueil des étudiants)

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SN2 : Stage de Niveau 2 (2ème stage en médecine générale, en 3ème année de DES)

SODEV : Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo

UP : Université de Paris

Résumé de la SODEV et objectif pédagogique

La Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV) est une technique pédagogique qui vise à former les étudiants et à évaluer leur niveau de compétences. Elle repose sur l'enregistrement vidéo de l'étudiant en consultation, suivi d'une auto-évaluation de l'étudiant et d'une séance de supervision du Maître de Stage des Universités (MSU) avec son étudiant. Elle permet ainsi d'avoir un effet miroir en aidant l'étudiant à s'auto-évaluer avec le soutien de son MSU.

Il s'agit d'une procédure à visée pédagogique, dont la mise en place vise l'amélioration des compétences des futurs docteurs en médecine générale.

Calendrier d'une activité SODEV

Le Département de Médecine Générale (DMG) de l'Université de souhaite mettre en place la SODEV pour les étudiants de médecine générale durant leur stage ambulatoire. Cette activité concernera et / ou Cette activité est répétée plusieurs fois durant le semestre de stage en médecine générale.

Une des options possibles est de réaliser la SODEV 3 fois pendant le semestre de stage de médecine générale sur une durée de 6 mois, afin d'évaluer la progression des compétences de l'étudiant :

- La première à environ un mois (M1) (après adaptation de l'étudiant au cabinet, au logiciel médical, au déroulement du stage) pour réaliser un premier « diagnostic » de compétence ;
- La deuxième à 3 mois (M3) pour établir un « état des lieux » de la progression en milieu de stage ;
- La dernière le dernier mois de stage (M6) pour observer les améliorations et évaluer le niveau maîtrisé en fin de stage.

Acteurs

Il s'agit d'un enseignement intégré au cursus du DES de l'étudiant. Choisissez un élément, visant à améliorer les compétences des étudiants. Il est mis en place auprès des MSU et des étudiants après information et obtention du consentement de l'ensemble des participants.

CONSENTEMENT DU MSU (cf. annexe 1)

Par formulaire papier avec remise d'une notice d'information. L'accord écrit sera envoyé au secrétariat du DMG de l'Université Il sera stocké sur un espace de stockage sécurisé de l'Université de et n'est à remplir qu'une seule fois et il est révoquant par simple courrier.

Une formation à la SODEV sera proposée aux MSU avant la mise en place de la SODEV dans leurs cabinets afin d'assurer la bonne compréhension de l'outil pédagogique et des éléments nécessaires à la sécurisation des données.

CONSENTEMENT DE L'ÉTUDIANT CONCERNÉ (cf. annexe 2)

Par formulaire papier avec remise d'une notice d'information (Annexe 3). Il est conservé

- soit le temps de la supervision et détruit à la fin de celle-ci ;
- durant le semestre de stage (d'une durée de 6 mois) ;
- sur un espace de stockage sécurisé de l'Université ;
- ou sur un espace de stockage sécurisé chez le MSU ;
- ou sur le portfolio de l'étudiant comme preuve de participation à la SODEV.

Le consentement de l'étudiant n'est pas à recueillir si la SODEV devient une activité pédagogique obligatoire. Le refus de participation de l'étudiant doit être respecté et explicité par l'étudiant.

Consentement des patients et des accompagnants participant à la consultation ou toute personne pouvant être enregistrée (vidéo et/ou audio)

Les patients peuvent être :

- Majeurs et aptes à donner leur consentement ;
- Mineurs, s'ils ont le consentement d'un détenteur de l'autorité parentale ;
- Inaptes à exprimer leur consentement, s'ils ont le consentement du responsable légal (tuteur, curateur).

Le consentement doit être éclairé, après une information claire et précise des finalités pédagogiques. La possibilité de ne pas participer et de pouvoir interrompre l'enregistrement durant la consultation doit être précisée aux patients. Les méthodes de recours des patients filmés auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) doivent pouvoir être présentées aux patients.

Modalités de recueil

Avant le recueil du consentement, une information orale est délivrée aux participants de la consultation. Le consentement du patient oral est filmé au tout début de la consultation (Annexe 4). Ce consentement sera conservé jusqu'à destruction de la vidéo après la supervision.

Mise en place de la SODEV

MATÉRIEL ET SA SÉCURISATION

Matériel d'enregistrement

Afin de pratiquer la SODEV, notre protocole propose d'utiliser une caméra, coupée de toute connexion réseau (Wi-fi, Bluetooth, système filaire), mise en mode avion, et stockée dans un espace sécurisé (voir ci-dessous).

Une carte microSD (secure digital), qui aura une capacité suffisante pour stocker les consultations d'une journée, sera dédiée uniquement à l'enregistrement des consultations dans le cadre de la SODEV et restera constamment dans la caméra sauf en cas de nécessité pour être lue à partir de l'ordinateur.

MATÉRIEL DE VISUALISATION

La visualisation des vidéos par le MSU et l'étudiant se fera sur un ordinateur déconnecté de tous réseaux et mis en mode avion.

Le contenu de la carte microSD est lu directement sur l'écran de l'ordinateur en le reliant à la caméra par le câble USB.

Installation

L'installation est réalisée par le MSU ou par l'étudiant. La caméra est coupée de toute connexion réseau (Wi-Fi, Bluetooth, système filaire ou toute autre technologie). Le dispositif est placé dans le cabinet de consultation afin de capter de manière simultanée l'image du patient et celle de l'étudiant pendant l'entretien. Le MSU et/ou l'étudiant vérifie(nt) que le champ de la caméra ne couvre pas la zone d'examen physique car l'examen physique n'est pas filmé. L'enregistrement audio est conservé pendant l'examen physique afin de garder le fil de la consultation. Afin de respecter la confidentialité de l'examen physique, un cache peut être disposé devant l'objectif ou la caméra peut être déplacée afin de ne pas couvrir la zone de l'examen physique.

Information et consentement du patient et accompagnants éventuels

Une note d'information sur la SODEV est affichée dans la salle d'attente (cf. annexe 5). Elle précise aux patients que l'enregistrement ne peut avoir lieu sans leur consentement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, elle leur rappelle le droit de retirer leur consentement et de demander l'interruption de l'enregistrement ou sa suppression à tout moment. Les informations sur cette affiche peuvent différer selon les objectifs pédagogiques de chaque faculté. Des exemples d'affiches sont proposés en annexes.

DESCRIPTION DU CONSENTEMENT PATIENT ET ACCOMPAGNANT EN PRATIQUE

Une affiche sera présente dans la salle d'attente invitant les patients à participer à la formation des jeunes médecins avec une consultation filmée. (cf. annexe 6) et lien : ...

L'étudiant communique au patient et ses éventuels accompagnants une information claire et précise sur les objectifs de la SODEV par la remise d'une notice d'information avant la consultation.

L'étudiant répond aux éventuelles questions des personnes concernées/participant à la SODEV.

A l'issue de l'information aux personnes concernées, celles-ci consentent à l'enregistrement audio et à la captation vidéo de leur image et au traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la SODEV.

Recueil de consentement

Le consentement du patient ET de tous ses éventuels accompagnants, qu'ils soient présents dans le champ de la caméra ou que leurs voix puissent être enregistrées, doit être recueilli à l'oral en amont de la consultation et doit être filmé en début de consultation.

L'acceptation du patient peut être consignée dans le dossier médical informatique correspondant.

En cas de refus de l'accompagnant de participer à la SODEV, et si sa présence est indispensable lors de la consultation, la consultation n'est pas filmée.

Enregistrement

Le début de l'enregistrement démarre après recueil des consentements tels que décrits ci-dessus. Le début de l'enregistrement comprend le recueil filmé du consentement.

Le champ d'enregistrement permet de voir le patient uniquement pendant l'entretien (l'interrogatoire), aucune image de l'examen physique n'est enregistrée.

L'enregistrement est interrompu par l'étudiant en fin de consultation, après la sortie du patient, ou à tout moment sur demande du patient ou de ses éventuels accompagnateurs.

Le nombre de consultations filmées est déterminé par le MSU et l'étudiant. Une matinée ou un après-midi de consultations peuvent être ainsi entièrement filmés.

Espace sécurisé

Un espace sécurisé sera présent au sein du cabinet (armoire ou tiroir fermant à clé) pour ranger la caméra entre deux consultations ou quand celle-ci n'est pas utilisée. Jusqu'à la destruction des vidéos, le réalisateur des vidéos conserve sur lui la clé servant à verrouiller l'espace de sécurisation contenant la caméra.

Supervision

Le lieu de la supervision est obligatoirement le cabinet médical du MSU.

La séance de supervision se déroule obligatoirement le jour de l'enregistrement vidéo. Par exemple, l'étudiant peut réaliser les enregistrements dans la matinée puis la séance de supervision dans l'après-midi.

La visualisation des vidéos par le MSU et l'étudiant se fait sur l'ordinateur, déconnecté des réseaux et mis en mode avion. Il est préférable de relier la caméra à l'ordinateur. Cette configuration permet, en utilisant l'arborescence de l'ordinateur, de sélectionner directement les vidéos sur la caméra pour les visionner et d'éviter de les copier sur l'ordinateur. En l'absence de câble, il est possible de retirer la carte SD de la caméra et de lire les vidéos à partir de la carte SD sans copier les vidéos sur l'ordinateur.

La destruction des vidéos est obligatoire à la fin de chaque séance de supervision vidéo. Toutes les vidéos, utilisées ou non pour la séance de supervision, doivent être effacées le jour même de leur réalisation. La carte mémoire de la caméra est formatée, si possible à partir de la caméra, afin d'éviter tout stockage d'une vidéo.

La trace écrite d'apprentissage (TEA) : suite à une séance de SODEV, l'étudiant peut réaliser une TEA qui sera déposée sur son portfolio. Cette TEA ne doit pas comporter d'éléments pouvant permettre d'identifier le patient.

Documents nécessaires à la réalisation de la SODEV

Les documents nécessaires à la réalisation de la SODEV sont téléchargeables par les MSU et les étudiants sur le site internet du DMG [descriptif du chemin pour y accéder] : affiche SODEV pour la salle d'attente, feuille de route pour les MSU sur la mise en place de la SODEV, information pour les MSU sur la sécurisation des données, notices d'information et de consentement patient- accompagnateurs et étudiant, grille de Calgary-Cambridge et grille de compétences

Exemple : <https://dmg-u-paris.fr/p/sodev>



Composition du groupe de travail CNGE



Pr. Laurence Compagnon,
professeure des universités,
Faculté de santé Paris Est
Créteil, coresponsable du
secteur pédagogie du CNGE
collège académique.



Dr Yann Brabant,
maître de conférences
associé, université de
Poitiers.



Dr Tamara Makovec, chef
de clinique des universités,
Université Paris Cité



Pr. Pascal Boulet,
professeur associé,
université de Rouen



Dr Thibault Puzkarek,
maître de conférences
associé, université de
Bretagne Occidentale



Dr Christophe Pigache,
maître de conférences
associé, université de Lyon



Dr Tan Trung Phan,
chef de clinique des
Universités, Faculté de
santé Paris Est Créteil



Dr Mathieu Lorenzo,
maître de conférences des
Universités, Directeur du
DMG de Strasbourg



**Dr Florence Adeline-
Duflot,** maître de
conférences associée,
Faculté de santé Paris Est
Créteil.

La Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV)



ANNEXES

ANNEXE 1 - Accord du MSU	I
ANNEXE 2 - Accord de l'étudiant	II
ANNEXE 3 - Notice information étudiant	III
ANNEXE 4 - Texte d'information et accord oral du patient.....	IV
ANNEXE 5 - Notice information patient	V
ANNEXE 6 - Exemple d'attestation de la supervision par SODEV	VI
ANNEXE 7 - Affichage au cabinet	VII
o ANNEXE 7a - Proposition affiche salle d'attente	VII
o ANNEXE 7b - Proposition affiche salle d'attente	VIII
ANNEXE 8 - Tutoriel d'utilisation du matériel	IX
ANNEXE 9 - Tutoriel technique de la SODEV	XII
ANNEXE 10 - Kit pédagogique. Grille d'auto-hétéro-évaluation	XVI
o ANNEXE 10a - Guide Calgary-Cambridge simplifiée	XVI
o ANNEXE 10b - Grille de supervision directe du maître de stage	XVII
o ANNEXE 10c - Grille d'observation des tâches par compétences	XVIII
ANNEXE 11 - Feuille de route SODEV simplifiée pour le MSU	XXIII
ANNEXE 12 - Certificat administratif	XXV
ANNEXE 13 - Formulaire de remise de matériel vidéo (version MSU)	XXVI
ANNEXE 14 - Formulaire de remise de matériel vidéo (version étudiant)	XXVII
ANNEXE 15 - Bibliographie du référentiel SODEV/ CNGE	XXVIII

LOGO UNIVERSITÉ LOCALE

Chère consœur, cher confrère,

Le Département de Médecine Générale (DMG) de.....vous propose de participer à la formation d'un futur médecin généraliste en utilisant un outil pédagogique innovant. Encadré par le DMG de, ce travail pédagogique de supervision à partir de consultations filmées, est un temps dédié de formation durant lequel le maître de stage et l'étudiant échangent sur l'apprentissage et le perfectionnement des compétences de ce dernier. Il a pour objectif notamment d'améliorer les méthodes de communication verbale et non-verbale de l'étudiant en stage afin de permettre une meilleure prise en charge du patient. Le déroulement est le suivant (le déroulement détaillé est décrit dans le protocole) :

- Durant 3 séquences réparties dans le semestre, des consultations (hormis l'examen clinique) sont filmées. L'autorisation filmée du patient et le consentement signé de l'étudiant (Article 9 du Code Civil sur le respect de la vie privée) sont indispensables.
- L'enregistrement vidéo peut être interrompu à tout moment de la consultation.
- Les vidéos sont :
 - visionnées **que** par le maître de stage et l'étudiant qui ont effectué la consultation
 - conservées **sous clé** jusqu'à leur utilisation en supervision.
 - immédiatement effacées dès la fin de la supervision.
 - filmées, visionnées au cabinet médical et effacées dans la journée.

Nom du directeur du DMG :

Directeur du DMG et Coordonnateur du DES de Médecine générale :

Je soussigné (Nom, Prénom) donne mon consentement pour participer à ce travail pédagogique et m'engage à respecter le protocole établi par le DMG.

Je demande que cet engagement soit détruit à la fin du semestre.

Je demande que cet engagement soit conservé car je répèterai cette procédure lors des stages suivants et j'avertirai le DMG lorsque je cesserai l'activité pédagogique de la SODEV.

Cet engagement doit être envoyé au secrétariat du DMG à l'adresse mail : [adresse courriel du secrétariat du DMG local](#)

Le

A

"Protection des données personnelles : Le président de l'Université de ..., responsable de ce traitement de données, vous informe que vous avez le droit de demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, leur rectification, effacement ou portabilité, de vous opposer au traitement, d'en demander la limitation ou de définir des directives relatives au sort des données après la mort en vous adressant à : secrétariat du DMG local , copie au Délégué à la Protection des Données : dpd université locale . En cas de problème, vous êtes également en droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, notamment la CNIL"

ANNEXE 2 - ACCORD DE L'ETUDIANT

LOGO UNIVERSITÉ LOCALE

Chères étudiantes, chers étudiants,

Afin de rendre encore plus performant votre apprentissage, vous intégrez la SODEV (Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo) à votre cursus de formation.

En accord avec les objectifs pédagogiques définis avec votre MSU, vous filmerez certaines de vos consultations. Ce matériel servira de support pour une séance de supervision et permettra une analyse plus fine et authentique de vos compétences notamment relationnelles.

Il a pour objectif l'amélioration de vos méthodes de communication verbale et non-verbale afin de permettre une meilleure prise en charge du patient.

Cette technique d'apprentissage fait partie du cursus pédagogique

Les modalités d'utilisation sont détaillées dans le protocole en annexe et que vous devez consulter :

- L'utilisation de votre image est strictement encadrée et ne pourra être utilisée qu'avec votre autorisation (Article 9 du Code Civil sur le respect de la vie privée).
- Vous aurez en charge, avec votre maître de stage, les manipulations techniques de la caméra lors des enregistrements.
- La séance de supervision réalisée à la suite de l'enregistrement se déroulera au cabinet médical.
- Il est obligatoire que les données vidéos contenues sur la carte mémoire de la caméra ne soient pas copiées, et ceci sans exception.
- La visualisation des vidéos se fera sur la caméra à partir de l'ordinateur de votre MSU, préalablement déconnecté des réseaux permettant l'accès à internet ou à un réseau intranet.
- A l'issue de la séance de supervision, les vidéos seront détruites et la carte formatée, le jour même de l'enregistrement.
- Tout manquement à la sécurisation des données vidéos peut entraîner des poursuites judiciaires en cas de divulgation de données médicales.

Nom du directeur du DMG

Directeur de DMG

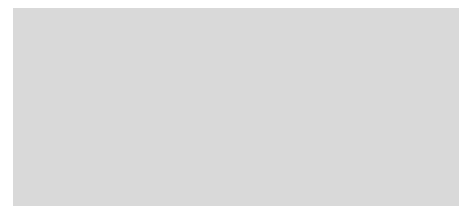
Je soussigné _____ certifie avoir pris connaissance du protocole, des informations ci-dessus expliquées par _____

"Protection des données personnelles : Le président de l'Université de ..., responsable de ce traitement de données, vous informe que vous avez le droit de demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, leur rectification, effacement ou portabilité, de vous opposer au traitement, d'en demander la limitation ou de définir des directives relatives au sort des données après la mort en vous adressant à : adresse courriel du DMG local , copie au Délégué à la Protection des Données : adresse courriel dpd local. En cas de problème, vous êtes également en droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, notamment la CNIL"

Fait le

à

Signature



ANNEXE 3 - NOTICE INFORMATION ETUDIANT

LOGO UNIVERSITÉ LOCALE

Note d'information aux étudiants concernant la mise en œuvre d'une Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV)

Chère étudiante, cher étudiant,

Avec votre Maître de Stage des Universités (MSU), vous êtes amené(e) à participer à une modalité pédagogique innovante reconnue pour améliorer les apprentissages et la réflexivité des étudiants en médecine. Cette méthode repose sur la Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV), une supervision reconnue au Canada auprès des étudiants en médecine mais qui reste peu utilisée en France. Pourtant, elle permet à l'étudiant d'identifier ses points forts, ses difficultés et de se donner des objectifs de progression. Il a été montré par ailleurs que les étudiants ayant bénéficié de ce type de supervision étaient avec le temps de meilleurs communicants avec les patients.

En accord avec les objectifs pédagogiques définis avec votre MSU, vous serez amené(e) à filmer des consultations que vous effectuerez seul(e) avec votre patient. Ce dernier devra donner son accord oral et l'examen clinique ne sera pas filmé, mais enregistré. Vous aurez en charge, avec votre MSU, les manipulations techniques de la caméra lors des enregistrements.

Ensuite, lors de la supervision avec votre MSU, vous vous servirez des vidéos comme support pour évaluer conjointement vos facilités et vos problématiques dans le cadre de votre apprentissage des différentes compétences professionnelles génériques du médecin généraliste.

Cette séance de supervision se déroulera au cabinet médical. Il est obligatoire que les données vidéos contenues sur la carte mémoire de la caméra ne soient pas copiées, et ceci sans exception. La visualisation des vidéos se fera sur la caméra à partir de l'ordinateur de votre MSU, préalablement déconnecté des réseaux permettant l'accès à internet ou à un réseau intranet. A l'issue de la séance de supervision, les vidéos seront détruites et la carte formatée, le jour même de l'enregistrement. Tout manquement à la sécurisation des données vidéos peut entraîner des poursuites judiciaires en cas de divulgation de données médicales.

L'utilisation de votre image est strictement encadrée et ne pourra être utilisée qu'avec votre autorisation (Article 9 du Code Civil sur le respect de la vie privée).

Nom du directeur du DMG
Directeur de DMG

ANNEXE 4 - TEXTE D'INFORMATION ET ACCORD ORAL DU PATIENT

LOGO UNIVERSITÉ LOCALE

Proposition de texte d'information à délivrer par l'étudiant au patient

Dans le cadre de ma formation en tant qu'étudiant de 3^e cycle de médecine générale, je vous propose de filmer la consultation. Cette caméra est présente uniquement pour filmer l'interaction entre vous et moi, l'examen clinique ne sera pas filmé. L'enregistrement audio sera cependant conservé pendant l'examen physique afin de garder le fil de la consultation.

L'enregistrement sera uniquement visualisé par votre médecin et moi et sera ensuite effacé ce jour. Je vous laisse bien entendu la liberté d'accepter, ou non, de participer à cette expérience. Si vous refusez, il n'y aura pas de préjudice sur votre prise en charge.

Si vous êtes d'accord pour être filmé, je vous propose de débiter la caméra et de filmer votre accord oral. Voici le texte de consentement que je vous propose de lire. Avant de débiter avez-vous des questions ?

Texte à faire lire aux patients pour le recueil des accords

J'ai bien compris les informations qui m'ont été données et je consens à être filmé pendant la consultation afin de participer à la formation de l'étudiant.

J'ai compris que je peux demander à arrêter la vidéo à tout moment.

ANNEXE 5 - NOTICE INFORMATION PATIENT

LOGO UNIVERSITÉ LOCALE

Dans le cadre de la formation de l'étudiant de 3e cycle de médecine générale
.....
actuellement en stage chez le Dr....., il peut vous être proposé de participer à
l'expérimentation d'une nouvelle méthode pédagogique .

L'étudiant..... ou le Dr..... peut être amené à vous proposer de filmer la
consultation que vous allez avoir. La consultation est filmée à l'aide d'une petite caméra, placée hors
de votre champ de vision. La caméra est présente uniquement pour filmer l'interaction entre
l'étudiant et le patient, l'examen clinique ne sera pas filmé. L'enregistrement audio est conservé
pendant l'examen physique afin de garder le fil de la consultation.

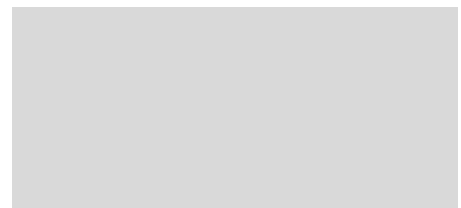
Il vous sera proposé, conformément aux dispositions légales de la Commission Nationale
Informatique et libertés (CNIL), de filmer votre consentement oral, après avoir lu et pris connaissance
des conditions de réalisation de l'enregistrement.

L'enregistrement sera uniquement visualisé par l'étudiant et votre médecin et sera ensuite effacé le
jour même.

La liberté vous est bien entendu laissée d'accepter, ou non, de participer à cette expérience. Un
refus n'entraînera pas de préjudice sur votre prise en charge.

Nom du directeur du Département
de Médecine Générale de l'Université ...

Signature





ANNEXE 6 - EXEMPLE D'ATTESTATION DE LA SUPERVISION PAR SODEV

LOGO UNIVERSITÉ LOCALE

Le Département de Médecine Générale de vous demande par ce document de certifier de votre participation au processus d'évaluation des compétences de l'étudiant en ayant utilisé la grille d'évaluation des compétences fournie dans le kit pédagogique.

Cette fiche d'évaluation signée par vous sera intégrée par l'étudiant dans son portfolio.

Je soussigné (Nom, prénom).....

Certifie avoir réalisé le .../.../..... une supervision SODEV avec l'étudiant (Nom, prénom)
.....

Le

A

ANNEXE 7 - AFFICHAGE AU CABINET

Un affichage au sein du cabinet et de la salle d'attente doit informer le patient du protocole SODEV. Une affiche a été réalisée et est mise à disposition des MSU et de leurs étudiants. Il y est fait mention de l'objectif, des modalités de réalisation, des droits du patient filmé et des recours possibles. Elle a été jugée conforme par le DPD de l'Université de Paris (Annexe 7a) et par la DPD de l'Université de Rouen (Annexe 7b).

ANNEXE 7a - PROPOSITION AFFICHE SALLE D'ATTENTE

Participer à la formation d'un jeune médecin avec une consultation filmée

L'étudiant qui va vous recevoir va vous proposer de filmer l'entretien au cours de la consultation dans le cadre de sa formation



Vous pouvez accepter ou refuser de participer, et changer d'avis à tout moment.

La vidéo sera vue uniquement par l'étudiant et votre médecin traitant

puis elle sera supprimée

L'examen physique ne sera pas filmé

En vertu du règlement sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions, vous pouvez écrire à :



Adresse courriel du DPD de votre université ou du référent SODEV du DMG à compléter

Logo de votre DMG à intégrer

Participer à la formation d'un jeune médecin en étant filmé pendant la consultation (protocole SODEV)



OBJECTIFS

Améliorer les compétences du médecin généraliste
Améliorer la qualité des soins apportés au patient



MOYEN

Filmer et analyser une vraie consultation



COMMENT ?

L'étudiant vous demandera si vous acceptez d'être filmé. Vous pouvez accepter, interrompre l'enregistrement à tout moment ou refuser.

La qualité des soins sera assurée quelle que soit votre décision.

Si vous acceptez, votre consultation sera filmée à l'exception de l'examen clinique.

La vidéo sera analysée uniquement par l'étudiant et le médecin superviseur.

Vous ne pourrez ni la visualiser ni la conserver.

La vidéo sera détruite, le jour même de sa réalisation.



En vertu du règlement sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions, vous pouvez écrire à :



Adresse courriel du DPD de
votre université ou du
réfèrent SODEV du DMG à
compléter

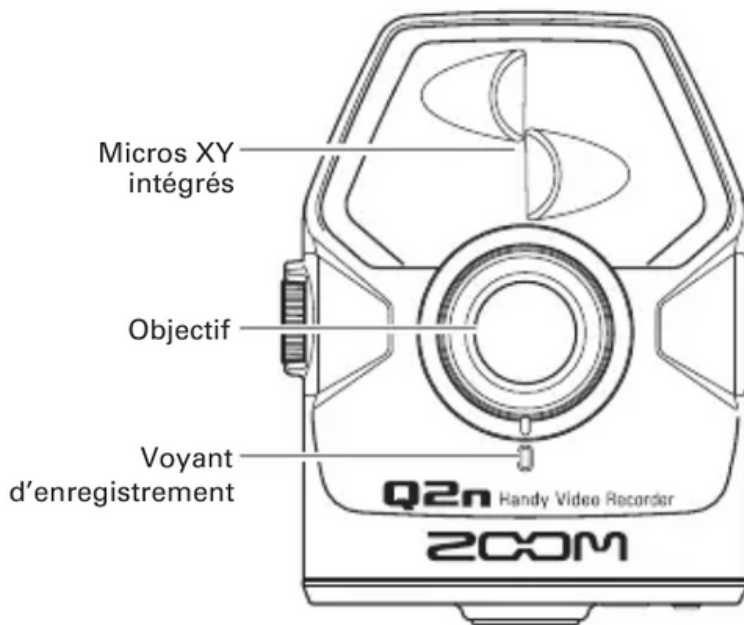
ANNEXE 8 - TUTORIEL UTILISATION DU MATÉRIEL

Un tutoriel d'installation et d'utilisation du matériel pour la SODEV a été prévu pour les MSU et leurs étudiants en stages ambulatoires.

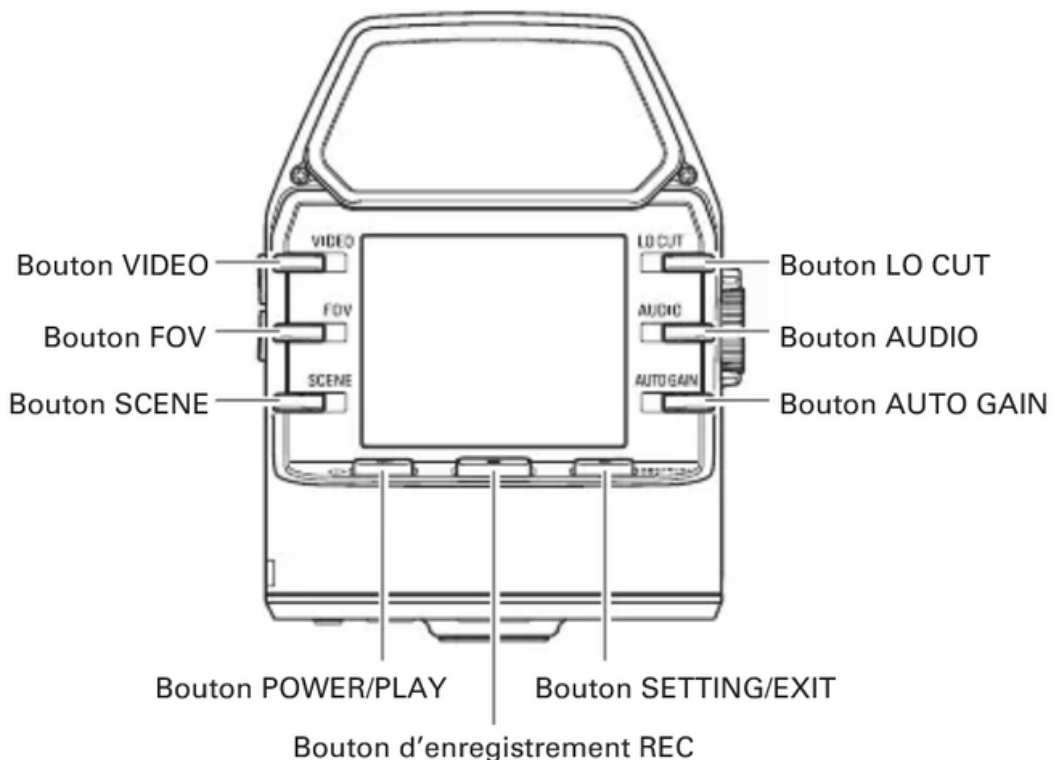
Un tutoriel vidéo est également présent sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=UR-X7nl7z6Y>

■ Avant



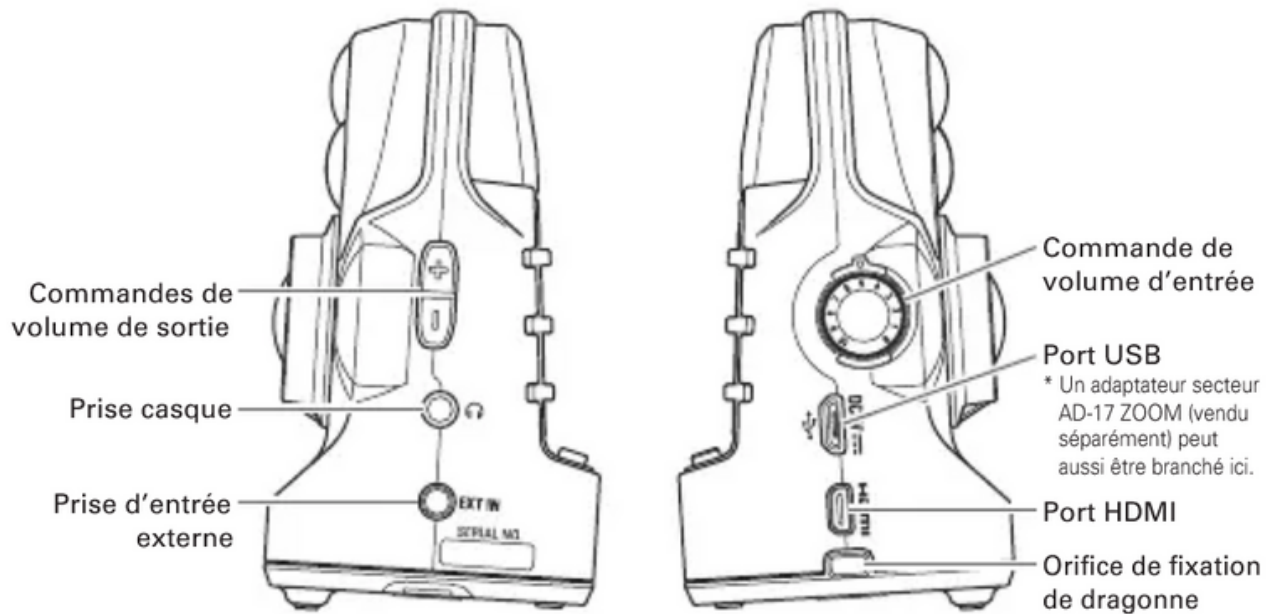
■ Arrière



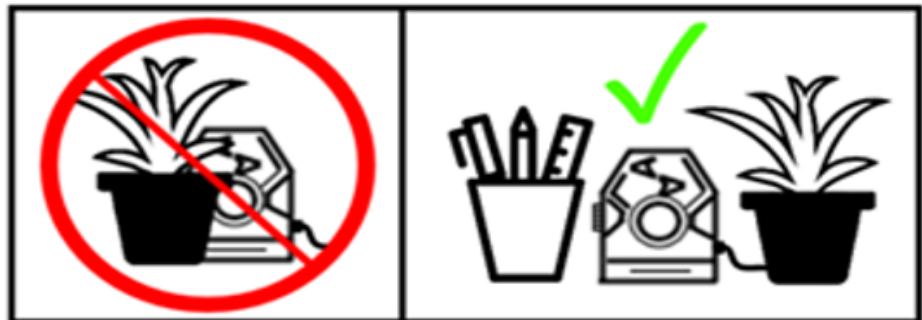
ANNEXE 8 - TUTORIEL UTILISATION DU MATÉRIEL

■ Côtés

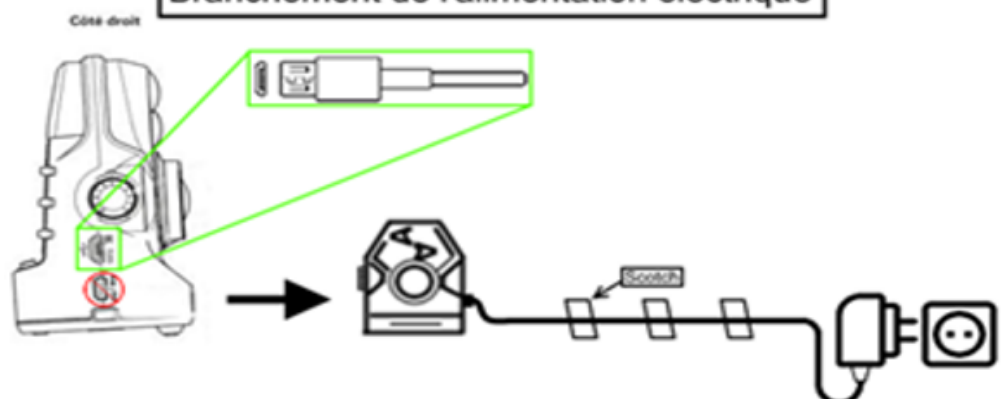
Côté gauche Côté droit



Mise en place



Branchement de l'alimentation électrique



ANNEXE 8 - TUTORIEL UTILISATION DU MATÉRIEL



Appuyer une fois pour lancer l'enregistrement, appuyer une seconde fois pour l'interrompre

Réglages

- Appuyer deux secondes sur le bouton POWER/ PLAY, tout à droite pour allumer la caméra.
- A l'aide du bouton vidéo, en haut à gauche, régler la caméra sur 720x24 CINEMA (si la vidéo est en 1080 au lieu de 720, la vidéo sera plus lourde et la carte ne pourra pas enregistrer toutes les consultations).
- Avec le bouton FOV, milieu gauche, vous pouvez régler l'angle de prise de vue. Si vous voulez un très grand angle, mettez le sur WIDE. En angle restreint, choisissez TELE. Vous pouvez ajuster entre ces 2 positions selon vos besoins.
- Avec le bouton SCENE, laissez en auto.
- Avec le bouton AUTO GAIN, on ajuste la sensibilité générale du micro. Réglez le en MEETING

Comment lire les vidéos enregistrées sur la carte SD ?





Pour lire la carte SD sur votre ordinateur, vous pouvez :

- soit retirer la carte SD de la caméra et l'insérer dans le lecteur de carte SD de votre ordinateur ;
- ou brancher directement la caméra à l'ordinateur à l'aide du câble USB fourni.

Appuyer sur  pour obtenir le menu comme ci-dessous, puis appuyer sur  pour sélectionner la flèche de droite et appuyer sur  si vous avez un PC ou  si vous avez un MAC, pour sélectionner "carte reader"

■ Connexion par USB



1. Quand l'écran d'enregistrement est ouvert, pressez  pour ouvrir l'écran de réglage.
2. Pressez → pour ouvrir l'écran de réglage de connexion USB.
3. Utilisez les boutons pour sélectionner la fonction désirée.
4. En écran de confirmation, pressez  et sélectionnez « YES ● » (oui).
5. Utilisez un câble USB pour connecter un ordinateur ou un appareil iOS.
6. Pour mettre fin à une connexion USB, pressez  en écran de fonction.
7. En écran de confirmation, pressez  et sélectionnez « YES ● » (oui).

Cela rouvre l'écran d'enregistrement.

ANNEXE 9 - TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV

TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV

Matériel nécessaire	CAMERA Q2N	une carte micro SD
		un câble de connexion USB de la caméra
	ET	
		Un ordinateur (fixe ou portable)
		Un espace sécurisé au sein du cabinet (armoire ou tiroir fermant à clé) pour ranger la caméra quand ce matériel n'est pas utilisé
		<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le chargement de la caméra • des tests de bon fonctionnement du matériel sont à effectuer avant tout enregistrement. En cas de matériel défectueux, il n'est pas possible de procéder aux enregistrements
Sécurisation de la carte SD		La carte micro SD est utilisée uniquement à l'enregistrement des consultations dans le cadre de la SODEV (elle ne doit donc pas servir au stockage d'autres données que les enregistrements des consultations de la journée)
		La carte micro SD doit constamment rester dans la caméra (elle ne doit donc pas être changée en cours de journée pour une autre carte)
		La taille de la carte micro SD est suffisante pour contenir toutes les vidéos enregistrées sur une demi-journée
		Le contenu de la carte micro SD est lu directement sur l'écran de l'ordinateur en le reliant à la caméra par le câble USB
		La carte micro SD est vidée de tout enregistrement après la séance de supervision

ANNEXE 9 - TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV

TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV	
Sécurisation de la caméra	La caméra est coupée de toute connexion réseau : par wifi, Bluetooth, système filaire ou toute autre technologie
Enregistrement des consultations	Recueillir l'accord du patient pour l'enregistrement vidéo de chaque consultation : filmer l'accord oral du patient
	Sanctuariser une demi-journée pendant laquelle toutes les consultations de l'étudiant seront enregistrées (sauf si désaccord du patient)
	Il est possible de choisir des consultations à enregistrer, selon le profil du patient ou de l'étudiant par exemple
	Limiter les consultations de l'étudiant à 30 minutes maximum
	Laisser l'étudiant présenter la SODEV au patient
	La caméra est installée par le MSU ou l'étudiant, dans le cabinet de sorte à filmer simultanément l'étudiant et le patient (l'angle et les éléments entrant dans le champ de la caméra peuvent être vérifiés grâce à l'écran arrière de la caméra)
	Déléguer la matériel à l'étudiant, si possible
	L'examen clinique n'est pas filmé, la table d'examen est donc hors champs. A défaut, l'étudiant retourne la caméra à 180° lors de l'examen clinique. Mais la caméra doit tourner pendant l'examen clinique pour pouvoir avoir l'enregistrement audio durant l'examen. Un cadre sur l'objectif de la caméra peut être prévu pour ne pas filmer l'examen clinique
	En fin de consultation ou après la sortie du patient, l'étudiant interrompt l'enregistrement
	Le patient peut demander à tout moment d'interrompre l'enregistrement de la consultation et sa suppression immédiate
Lorsque la caméra ne filme pas, elle doit être gardée dans un tiroir ou une armoire fermant à clé	

ANNEXE 9 - TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV

TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV

<p>Sécurisation de l'ordinateur servant à visualiser les vidéos</p>	<p>La clé doit être conservée sur lui par l'étudiant Cette mesure de protection doit être mise en œuvre pour toute absence même temporaire de l'étudiant (entre deux consultations pour aller chercher le patient suivant, en cas de sortie du cabinet durant la consultation, ou pour toute autre absence)</p> <p>La caméra ne doit jamais sortir du cabinet</p> <p>Ordinateur du MSU " en mode avion", wifi, Bluetooth désactivés</p>
<p>Supervision</p>	<p>Réaliser une SODEV au début, au milieu et en fin de stage avec au moins un MSU du binôme ou du trinôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A environ un mois (M1) (après adaptation au cabinet, au logiciel médical, au déroulement de stage) pour réaliser un premier "diagnostic" de compétence ○ A environ 3 mois (M3) pour établir un "état des lieux" de milieu de stage ○ Au dernier mois de stage (M6) pour observer les améliorations <p>La séance de supervision se déroule obligatoirement LE JOUR DE L'ENREGISTREMENT DE LA VIDEO ET OBLIGATOIREMENT AU CABINET DU MSU</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ par exemple, l'étudiant peut réaliser les enregistrements dans la matinée puis la séance de supervision dans l'après-midi ○ la caméra et la carte SD doivent être sécurisées sous clé entre la fin des consultations filmées et la supervision <p>Le moment dédié à la supervision doit être planifié en amont afin de prévoir le temps nécessaire à la visualisation de la ou des vidéos ainsi que le temps de la supervision</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ il est fortement conseillé au binôme MSU et étudiant de prévoir un temps dédié suffisant (1h30 à 2 heures) pour la SODEV ○ le temps dédié à la supervision ne devrait donc pas excéder 6 heures sur les 6 mois de stage ; le temps alloué à la supervision fait partie intégrante du SN2 (2 heures de supervision correspondant à 4 patients en SN2) et doit être organisé sur l'agenda de l'étudiant et du MSU

ANNEXE 9 - TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV

TUTORIEL TECHNIQUE DE LA SODEV					
Supervision	Les vidéos ne sont pas copiées sur l'ordinateur mais uniquement visualisées à partir de la carte mémoire insérée dans la caméra				
	Lorsque les différentes visualisations sont terminées, les vidéos doivent être supprimées de la carte SD ; à la fin de chaque séance de supervision, la carte SD est formatée à partir de la caméra				
	Si réticence de l'étudiant au visionnage, permettre à l'étudiant de visionner seul les vidéos de ses consultations				
Sécurisation des consentements	<table border="1"> <tr> <td>Consentement patient</td> <td>L'étudiant informe oralement le patient et les éventuels accompagnants sur les modalités de la SODEV L'étudiant recueille l'accord oral et filmé du patient</td> </tr> <tr> <td>Consentement étudiant et MSU</td> <td>Une copie (format papier) est remise à l'étudiant et au MSU Il est conservé pour l'étudiant durant le semestre de stage (d'une durée de 6 mois) Il peut être conservé par le MSU au delà de la durée du stage, jusqu'à ce que ce dernier révoque son consentement Une copie (format papier) est conservée dans un espace sécurisé au sein du DMG de l'Université ou chez un MSU ou sur le portfolio de l'étudiant</td> </tr> </table>	Consentement patient	L'étudiant informe oralement le patient et les éventuels accompagnants sur les modalités de la SODEV L'étudiant recueille l'accord oral et filmé du patient	Consentement étudiant et MSU	Une copie (format papier) est remise à l'étudiant et au MSU Il est conservé pour l'étudiant durant le semestre de stage (d'une durée de 6 mois) Il peut être conservé par le MSU au delà de la durée du stage, jusqu'à ce que ce dernier révoque son consentement Une copie (format papier) est conservée dans un espace sécurisé au sein du DMG de l'Université ou chez un MSU ou sur le portfolio de l'étudiant
	Consentement patient	L'étudiant informe oralement le patient et les éventuels accompagnants sur les modalités de la SODEV L'étudiant recueille l'accord oral et filmé du patient			
Consentement étudiant et MSU	Une copie (format papier) est remise à l'étudiant et au MSU Il est conservé pour l'étudiant durant le semestre de stage (d'une durée de 6 mois) Il peut être conservé par le MSU au delà de la durée du stage, jusqu'à ce que ce dernier révoque son consentement Une copie (format papier) est conservée dans un espace sécurisé au sein du DMG de l'Université ou chez un MSU ou sur le portfolio de l'étudiant				

ANNEXE 10 - KIT PEDAGOGIQUE GRILLE D'AUTO-HETEROEVALUATION

ANNEXE 10 a - GUIDE DE L'ENTREVUE MEDICALE : GRILLE CALGARY CAMBRIDGE SIMPLIFIÉE

	FAIT	FAIT DE MANIERE INCOMPLETE	NON FAIT
DÉBUTER L'ENTREVUE			
Prépare la rencontre			
Établit le premier contact			
Identifie la (les) raison(s) de la consultation			
RECUEILLIR L'INFORMATION / explore les problèmes du patient pour découvrir			
La perspective biomédicale			
La perspective du patient			
Les informations de base et le contexte			
EXPLIQUER ET PLANIFIER			
Fournit la quantité et le type adéquats d'informations			
Aide le patient à comprendre et à retenir les informations			
Arrive à une compréhension partagée en intégrant la perspective			
Planifie une prise de décision partagée			
CONSTRUIRE LA RELATION			
Utilise un comportement non verbal approprié			
Développe une relation chaleureuse et harmonieuse			
Associe le patient à la démarche			
STRUCTURER L'ENTRETIEN			
Rend explicite son organisation			
Prête attention au déroulement de l'entrevue			
TERMINER L'ENTREVUE			
Planifie les prochaines étapes			
Prépare la fin de l'entrevue			

ANNEXE 10b - GRILLE DE SUPERVISION DIRECTE DU MSU

PRESENTATION

- Fait les présentations
- Recherche le motif de la consultation

ECOUTE

- Laisse le patient s'exprimer et formuler sa demande
- Alterne questions ouvertes et fermées
- Reformule
- Facilite par la parole, par les gestes
- Tient compte de l'avis du patient

FORMULATION DES HYPOTHESES

- Quelle est l'hypothèse retenue par le stagiaire ?
- Tient-elle compte de la prévalence en Médecine Générale ?
- Tient-elle compte du risque morbide à court et moyen terme ?

EXAMEN PHYSIQUE

- Continue la vérification de son hypothèse
- Négocie l'examen en tenant compte des réticences exprimées ou non exprimées
- Maîtrise les gestes
- Continue l'échange durant l'examen physique
- Modifie son hypothèse
- Reprend l'entretien si nécessaire

CONCLUSION

- Explique sa conclusion diagnostique et thérapeutique
- Utilise un langage clair et accessible
- Vérifie que le patient a compris
- Adapte ses conseils aux réactions du patient
- Met en attente et organise le suivi
- Maîtrise le temps

ÉVALUATION DU NIVEAU

NIVEAU	1	2	3
SAVOIR	ANALYSE	RESOUT	COMBINE
SAVOIR-FAIRE	EFFECTUE	AUTOMATISE	ADAPTE
SAVOIR-ETRE	REPERE	RESSENT	ADAPTE SON ATTITUDE

ANNEXE 10c - GRILLE D'OBSERVATION DES TACHES PAR COMPÉTENCES

EVALUATION FORMATIVE DES INTERNES - GRILLE D'OBSERVATION PAR COMPÉTENCES C.Attali, C. Renoux, M. Bansard (revu P. Boulet)		NO VI CE	AP PRO FON DI	CO NF IR ME
ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC GLOBAL DE SITUATION EN TENANT COMPTE DE LA COMPLEXITÉ				
Le diagnostic de situation consiste non seulement à observer une personne dans son contexte, mais aussi à en réaliser une approche systématique qui apprécie simultanément ses dimensions organique, relationnelle et environnementale, et leurs interactions.				
PRESENTATION / ENTRETIEN				
C1A	Prend contact de façon chaleureuse et appropriée	N	A	C
C1B	En cas de patient accompagné		A	C
C1C		Identifie la place de l'accompagnateur		
	Privillégie le contact avec le patient sans négliger l'accompagnateur			C
P5S	Se présente comme interne de médecine générale	N	A	C
C2	Identifie le ou les motif(s) de consultation	N	A	C
C3	Recherche la plainte réelle derrière la plainte alléguée			C
C4A	Laisse le patient s'exprimer et formuler sa demande sans l'interrompre	N	A	C
C4B	En cas de plaintes multiples		A	C
	Définit avec le patient les priorités à traiter et celles qui pourront faire l'objet d'autres consultations			C
C4C	En cas de première rencontre			C
		Se renseigne sur les raisons du choix du patient : pourquoi moi, pourquoi ici ?		
C4D		Entretient tout en renseignant le dossier médical / ATCD/ en fonction de la plainte		A
C4E	Explique son fonctionnement / celui de la structure			C
C5	Explore la demande par questions ouvertes préalables	N	A	C
C6	Adopte une attitude non verbale facilitant la parole du patient	N	A	C
G7	Explore les données biomédicales (exploration de la plainte)	N	A	C
G8	Explore les liens avec les évènements de vie du patient		A	C
G9	Explore les répercussions de la plainte sur la vie du patient		A	C
G10	Explore ce que le patient a réalisé seul ou accompagné pour faire face à sa plainte		A	C
G11	Prend en compte l'avis et les perspectives du patient / empathique			C
C12	Fait une synthèse et reformule		A	C

ANNEXE 10c - GRILLE D'OBSERVATION DES TACHES PAR COMPÉTENCES

EVALUATION FORMATIVE DES INTERNES - GRILLE D'OBSERVATION PAR COMPÉTENCES C.Attali, C. Renoux, M. Bansard (revu P. Boulet)			N O V I C E	A P P R O F O N D I	C O N F I R M E
RECHERCHE DIAGNOSTIQUE					
La démarche diagnostique devra être discutée lors de l'entretien pédagogique de debriefing ou si besoin pendant la consultation en cas d'intervention du MSU qui devra représer les étiologies des erreurs de raisonnement.					
U13A	En cas de renouvellement	S'enquière de ce qui s'est passé depuis la dernière fois	N	A	C
U13B		Questionne sur l'acceptation du traitement		A	C
U13C		Recherche tolérance du traitement /effet secondaire / iatrogénie	N	A	C
U14	Elabore une ou plusieurs hypothèses diagnostiques au vu de l'entretien		N	A	C
U15	Prend en compte la prévalence en médecine générale			A	C
U16	Prend en compte le risque morbide à court et moyen terme à éliminer		N	A	C
EXAMEN CLINIQUE					
C17	Explique les objectifs et le déroulement de l'examen clinique		N	A	C
U18	Structure l'examen centré sur les hypothèses / objectifs de la consultation			A	C
U19	Poursuit l'entretien durant l'examen clinique			A	C
U20	Réalise l'examen en prenant en compte, en levant et en respectant des réticences exprimées ou non exprimées par le patient (respecte-explore-négocie)		R	E	N
U21	Maîtrise les gestes permettant un examen pertinent			A	C
A L'ISSUE DE LA DEMARCHE					
U22	Confirme l'hypothèse ou élabore des hypothèses alternatives et dans ce cas adapte sa stratégie diagnostique et décisionnelle (Co - confirme / Cp - Complète)		Co	Cp	Cp
G7	Décide à partir du résultat de la consultation : symptômes, examens cliniques et complémentaires			A	C
ÉLABORATION D'UN PROJET NÉGOCIÉ : DÉCISION PARTAGÉE					
Établir avec le patient des objectifs prenant en compte ses possibilités, le contexte, ses contraintes, leur pertinence. Informer progressivement sur la maladie, la nommer, sur les bienfaits de la prise en charge, sur les risques liés à la maladie, sur la surveillance, sur l'hygiène de vie. Vérifier la compréhension et l'appropriation de ces informations, puis leur utilisation					
U24	Si renouvellement	Vérifie la pertinence : faut-il continuer ainsi ou modifier le traitement ?		A	C
C25	Utilise un langage clair et accessible		N	A	C
C26	Explique la conclusion diagnostique et thérapeutique		N	A	C
C27	Informe (I) et/ou adapte (A) en tenant compte du patient (type et quantité adéquats d'informations à transmettre)			I	A

ANNEXE 10c - GRILLE D'OBSERVATION DES TACHES PAR COMPÉTENCES

EVALUATION FORMATIVE DES INTERNES - GRILLE D'OBSERVATION PAR COMPÉTENCES C.Attali, C. Renoux, M. Bansard (revu P. Boulet)		N O V I C E	A P P R O F O N D I	C O N F I R M E
C28	Vérifie la compréhension et l'accord du patient		A	C
G29	Prend en compte et s'adapte à l'avis du patient			C
G30	Tient compte de la temporalité / du cheminement du patient			C
METTRE EN OEUVRE LE PROJET THÉRAPEUTIQUE				
U31	Propose une intervention non médicamenteuse et médicamenteuse		A	C
U32	Prescrit les examens complémentaires de bilan (B) et de suivi (S), si nécessaire, en les justifiant et en les hiérarchisant (H)	B	S	H
U33	Aide le patient à réaliser ce qui a été décidé ensemble		A	C
ELARGIR ET ENVISAGER LA PREVENTION				
E34	Donne des conseils et des informations à visée de prévention sur un mode descendant	N	A	C
E35	Intègre la prévention et l'éducation du patient si la situation s'y prête		A	C
E36	Intègre couramment la prévention et l'éducation du patient en tenant compte de l'avis du patient			C
E37	Intègre l'entourage du patient dans la prévention et l'éducation du patient si la situation s'y prête en tenant compte de l'avis du patient			C
E38	Réalise geste et démarche de dépistage		A	C
E39	Organise les consultations programmées et le recours à des tiers dans le cadre de l'éducation / faciliter l'empowerment (capacité à accomplir)		A	C
E40	Collabore avec d'autres intervenants impliqués dans le travail de prévention, dépistage et d'éducation thérapeutique (P/participe - A/activement)		P	A
INSCRIRE SON ACTION DANS LA CONTINUITÉ ET PLURIDISCIPLINARITÉ				
PLANIFICATION DU SUIVI ET DU PROJET				
S41	Renseigne le dossier médical	N	A	C
S42	Utilise le dossier médical pour faire le lien entre les recours ponctuels		A	C
S43	Utilise le dossier médical pour comprendre le parcours du patient			C
S44	Organise les consultations programmées et le recours à des tiers	N	A	C
S45	Fait la synthèse régulièrement de la situation du patient et l'intègre au dossier médical	N	A	C
S46	Utilise le temps et l'évolution du symptôme comme outil d'évaluation	N	A	XX

ANNEXE 10c - GRILLE D'OBSERVATION DES TACHES PAR COMPÉTENCES

EVALUATION FORMATIVE DES INTERNES - GRILLE D'OBSERVATION PAR COMPÉTENCES C.Attali, C. Renoux, M. Bansard (revu P. Boulet)		N O V I C E	A P P R O F O N D I	C O N F I R M E
S47	Tient compte des avis des autres intervenants dans sa prise en charge	N	A	C
SP48	Met en place si nécessaire une collaboration avec d'autres soignants (médicaux et paramédicaux) et acteurs sociaux			C
ETABLISSEMENT ET ENTRETIEN DE LA RELATION DE SOIN				
C49	S'adapte aux émotions exprimées ou perçues		A	C
C50	Associe le patient à la démarche tout au long de la consultation			C
G51	Elargit sa prise en charge aux autres aspects de la vie du patient			C
C52	Adopte une posture appropriée en fonction de la situation		A	C
C53	Adapte / modifie sa posture en fonction de la situation et de l'évaluation d'une consultation			C
C54A	Accompagne / soutient le patient			C
C54B	En cas de difficulté	N	A	C
C54C				A
SE COMPORTER EN PROFESSIONNEL DE SANTE				
GESTION DE SON OUTIL DE TRAVAIL				
P56A	Identifie les éléments durant la consultation ne lui permettant pas de gérer le temps (SODEV)	N	A	C
P56B	Définit les actions à mener pour arriver à gérer le temps de la consultation avec le patient (SODEV)		A	C
P56C	Adapte ses plages et son temps de consultation en accord avec son MSU			C
PS7	Organise efficacement les temps de formation pratique en stage et de formation théorique		A	C
P58A	Etablit la comptabilité journalière		A	C
P58B	Connait les différentes modalités de paiement (P) et sait comment en assurer la gestion (G) en fonction de la situation du patient		P	G
P58C	Maîtrise les grandes lignes de la comptabilité en cabinet de médecine générale libérale ambulatoire			C

ANNEXE 10c - GRILLE D'OBSERVATION DES TACHES PAR COMPÉTENCES

EVALUATION FORMATIVE DES INTERNES - GRILLE D'OBSERVATION PAR COMPÉTENCES C.Attali, C. Renoux, M. Bansard (revu P. Boulet)		N O V I C E	A P P R O F O N D I	C O N F I R M E
SAVOIR ETRE				
P59	Identifie (I) les situations dans lesquelles interviennent le secret médical et le secret professionnel partagé et détermine comment les respecter (SODEV)	I	R	R
P60	Identifie (A) au travers de la consultation, ce qui concerne l'éthique et définit (D) comment adopter une posture éthique et déontologique envers les patients, ses confrères, les autres professionnels de santé et autres interlocuteurs (SODEV)	A	D	D
ENTRETIEN DE SES CONNAISSANCES ET DE SES COMPÉTENCES				
P61A	Sait à l'issue de la consultation identifier ses besoins de formation pour améliorer ses connaissances (SODEV)	N	A	C
P61B	Analyse et critique des ressources scientifiques validées, diversifiées pour mettre à jour ses connaissances		A	C
P61C	Utilise et argumente ses nouvelles ressources avec le patient pour expliciter son diagnostic et son projet de soin (SODEV)			C
P62A	Sait utiliser en consultation les savoirs acquis durant les formations théoriques et/ou pratiques suivies durant le DES		A	C
P62B	Définit avec le MSU (M) puis seul (S) les actions à mener pour améliorer ses compétences		M	S
P62C	Reconnait après analyse de ses actions en consultation, l'intérêt de s'inscrire dans une démarche de développement professionnel continu (SODEV)			C
TRANSMISSION ET ELABORATION DU SAVOIR				
P63	Identifie (I), participe (P), conçoit (C) suite à l'analyse de la consultation des actions pédagogiques à destination de ses pairs et des professionnels paramédicaux utiles pour la prise en charge du patient	I	P	C
P64	Identifie après analyse de la consultation, des sujets de recherche (SODEV)		A	C
P65	Participe (P), conçoit (C) et réalise des travaux de recherche		A	C
MAITRISE DE SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL				
P66	Identifie (I) les principaux interlocuteurs institutionnels des MG ambulatoires, ainsi que les missions principales de ces interlocuteurs et détermine (D) comment interagir avec eux		I	P
P67	Connaît les principales démarches administratives inhérentes à l'exercice ambulatoire			C
SE COMPORTE EN PROFESSIONNEL DE SANTE				
C	Communication /approche centrée patient	U	Premier recours / Urgences	
G	Approche globale / complexité	E	Prévention / dépistage / éducation thérapeutique	
S	Compétence Continuité / Suivi / Coordination	P	Professionalisme	

ANNEXE 11 - FEUILLE DE ROUTE SODEV SIMPLIFIÉE POUR LES MSU

SODEV FEUILLE DE ROUTE		
POPULATION	Etudiants en stage de niveau 1 et/ou niveau 2 et leurs MSU Patients majeurs aptes à donner leur consentement	
QUAND ?	M1, M3 et M6	
PREPARATION	MATERIEL	Caméra d'action Sécurisation du matériel (cf.annexe 9)
	INSTALLATION CAMERA	Déconnexion de tout réseau (wifi, Bluetooth, système filaire ou toute autre technologie) Permettant de visualiser patient et médecin durant l'entretien Sans visualiser l'espace de l'examen clinique
	INFORMATION PATIENT	Affiche d'information au cabinet (cf. annexe 7 - affichage au cabinet) Information orale donnée aux patients (cf.annexe 4 - texte d'information et accord oral du patient) Note d'information remise aux patients
	CONSETEMENTS	MSU et étudiant : gardés au DMG jusqu'à la fin du semestre de stage Patient : gardés au cabinet sous clé jusqu'à la supervision
ENREGISTREMENT	DÉBUT ENREGISTREMENT	Après recueil du consentement
	ENTRETIEN	Champ d'enregistrement uniquement de l'entretien
	EXAMEN CLINIQUE	Retourner la caméra durant l'examen clinique si dans le champ

ANNEXE 11 - FEUILLE DE ROUTE SODEV SIMPLIFIÉE POUR LES MSU

SODEV FEUILLE DE ROUTE		
ENREGISTREMENT	FIN DE L'ENREGISTREMENT	En fin de consultation
	NOMBRE D'ENREGISTREMENTS	Consultations sur 1/2 journée ou 1 journée entière
SUPERVISION	LIEU	Cabinet médical
	DATE	Le jour de l'enregistrement vidéo
	CHOIX DE LA VIDEO	Choix libre par le MSU et/ou l'étudiant Possibilité de cibler une compétence ou une famille de situation
	VISUALISATION DES VIDEOS	Sur l'ordinateur ou sur le smartphone déconnecté de tout réseau
	OUTILS D'AIDE POUR LA SUPERVISION	Grille de Calgary Cambridge : pour étudier spécifiquement les différents temps de la consultation et les techniques de communication et/ou Grille de compétences rattachées à des familles de situation : pour se rapprocher des objectifs du DES de médecine générale



ANNEXE 12 - CERTIFICAT ADMINISTRATIF

LOGO université LOCALE
Adresse Postale :

ville, le xx/xx/xxxx

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné(e), Pr. *NOM Prénom*, directeur du DMG du....., atteste que les(nombre) caméras Zoom© Q2n-4K seront utilisées dans le cadre de la supervision directe lors des stages.

Les caméras seront stockées dans les locaux du Collège universitaire de médecine générale.

Cette dépense est prise en charge sur le compte XXXXXXXX.

Nom
Prénom

LOGO UNIVERSITE LOCALE

Formulaire de remise de matériel vidéo (version MSU)

La Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV) est une méthode pédagogique de supervision qui s'inscrit dans la réforme du Diplômes d'Etudes Spécialisées de médecine générale, dans lequel les compétences des étudiants en troisième cycle de médecine générale doivent être évaluées tout au long de leur formation.

Dans le cadre de l'utilisation de cette méthode pédagogique, nous vous prêtons une caméra Zoom© Q2N4K pour l'utiliser avec vos étudiants au cours des stages ambulatoires afin qu'ils enregistrent leurs consultations et que votre supervision soit réalisée à partir de ces supports vidéo.

Le projet d'utilisation de la SODEV a été enregistré auprès du Délégué à la Protection des Données de l'Université, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018.

Nous vous informons que **cette caméra Zoom© Q2N-4K est une propriété du Département de Médecine Générale de l'Université ...**, que vous vous engagez à **en faire bon usage** dans le cadre de la supervision de vos étudiants, à signaler au Département de Médecine Générale tout problème technique (mauvais fonctionnement, panne) ou perte du matériel, et à restituer le matériel en cas de demande du Département de Médecine Générale. Une carte microSD est déjà installée à l'intérieur de la caméra, qu'il faudra également remettre au Département de Médecine Générale.

Nous vous remettons également un tutoriel pour mener à bien la supervision vidéo de vos étudiants. Vous êtes libre d'interrompre la SODEV et de remettre le matériel à tout moment au Département de Médecine Générale. L'étudiant est libre d'accepter ou non la SODEV en cas de proposition de votre part.

Je soussigné(e).....
exerçant à, certifie
avoir pris connaissance des informations ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à, le

Signature du Maître de Stage des Universités



Mentions Informatique et Libertés

Les informations et enregistrements vidéo recueillis sont destinés uniquement à la formation des étudiants en 3e cycle de médecine générale à l'Université ... représentée par son Président.

Les destinataires des données sont les étudiants de médecine générale en formation et leurs maîtres de stage. La durée de conservation des données est limitée à la séance de rétroaction qui succède au visionnage de la consultation.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les étudiants et vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant par courriel à l'adresse suivante :

.....

LOGO UNIVERSITE LOCALE

Formulaire de remise de matériel vidéo (version étudiant)

La Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV) est une méthode pédagogique de supervision qui s'inscrit dans la réforme du Diplôme d'Etudes Spécialisées de médecine générale, dans lequel les compétences des étudiants en troisième cycle de médecine générale doivent être évaluées tout au long de leur formation.

Dans le cadre de l'utilisation de cette méthode pédagogique, nous vous prêtons une caméra Zoom© Q2N-4K pour l'utiliser au cours des stages ambulatoires afin d'enregistrer vos consultations et que votre supervision soit réalisée à partir de ces supports vidéo.

Le projet d'utilisation de la SODEV a été enregistré auprès du Délégué à la Protection des Données de l'Université, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018.

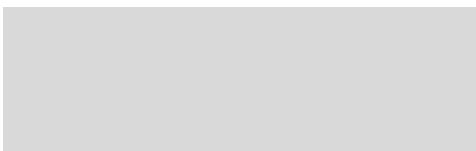
Nous vous informons que **cette caméra Zoom© Q2N-4K est une propriété du Département de Médecine Générale de l'Université ...**, que **vous vous engagez à en faire bon usage** dans le cadre de la supervision des étudiants, à signaler au Département de Médecine générale tout problème technique (mauvais fonctionnement, panne) ou perte du matériel, et à restituer le matériel en cas de demande du Département de Médecine générale. Une carte microSD est déjà installée à l'intérieur de la caméra, qu'il faudra également remettre au Département de Médecine Générale.

Nous vous remettons également un tutoriel pour mener à bien votre supervision vidéo. Vous êtes libre d'interrompre la SODEV et de remettre le matériel à tout moment au Département de Médecine Générale. Vous êtes libre d'accepter ou non la SODEV en cas de proposition de votre MSU.

Je soussigné(e)....., en stage chez à certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à, le

Signature de l'étudiant



Mentions Informatique et Libertés

Les informations et enregistrements vidéo recueillis sont destinés uniquement à la formation des étudiants en 3e cycle de médecine générale à l'Université ... représentée par son Président.

Les destinataires des données sont les étudiants de médecine générale en formation et leurs maîtres de stage. La durée de conservation des données est limitée à la séance de rétroaction qui succède au visionnage de la consultation.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les étudiants et vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant par courriel à l'adresse suivante :

.....



ANNEXE 16 - BIBLIOGRAPHIE DU REFERENTIEL SODEV / CNGE

- Maguire P, Fairbairn S, Fletcher C. Consultation skills of young doctors: I-- Benefits of feedback training in interviewing as students persist. *Br Med J Clin Res Ed.* 1986 Jun;292(6535):1573-6.
- Hammoud MM, Morgan HK, Edwards ME, Lyon JA, White C. Is video review of patient encounters an effective tool for medical student learning? A review of the literature. *Adv Med Educ Pract.* 2012;3:19-30.
- Roter DL, Larson S, Shinitzky H, Chernoff R, Serwint JR, Adamo G et al. Use of an innovative video feedback technique to enhance communication skills training. *Med Educ.* 2004 Feb;38(2):145-57.
- Vannotti, Marco, et Christian Marin. « L'enregistrement vidéo de consultations de médecine générale: quelle utilité pour la formation ? », *Psychothérapies*, vol. vol. 29, no. 4, 2009, pp. 219-224.
- Junod Perron N, Louis-Simonet M, Cerutti B, Pfarrwaller E, Sommer J, Nendaz M. Feedback in formative OSCEs: comparison between direct observation and video-based formats. *Med Educ Online.* 2016 Nov 8;21:32160.
- Touati Y, Phan T, Brossier S, Adeline-Duflot F, Neagoe M, Ferrat E. Mise en œuvre d'une supervision par observation directe avec enregistrement vidéo en situation authentique de soins. *exercer* 2021;177:424-30.
- Pinsky LE, Wipf JE. A picture is worth a thousand words: practical use of videotape in teaching. *J Gen Intern Med.* 2000 Nov;15:805-10.
- Dory V, de Foy T, Degryse J. L'auto-évaluation : postulat préalable, finalité de la mission éducative ou utopie pédagogique ? Clarifications conceptuelles et pistes pour une application en éducation médicale. *Pédagogie médicale* 2009;10:41-53.[FAD1]
- Roua S. Utilisation de la vidéo dans la formation à la communication des internes de médecine générale en stage de niveau I chez le praticien: étude de faisabilité en Champagne Ardenne [thèse]. Reims: Université de Reims Champagne-Ardenne. Faculté de médecine; 2014.
- Rouland P. Freins à l'utilisation de la supervision vidéo dans l'enseignement de la communication médecin-patient: étude qualitative auprès de maîtres de stage et d'internes en médecine générale [thèse]. Bordeaux: Université de Bordeaux; 2016.
- Bundhoo C., Mise en œuvre d'une Supervision par Observation Directe avec Enregistrement vidéo en Situation Authentique de Soins (étude SENSAS) : enquête qualitative de faisabilité et d'intérêt auprès des Maîtres de Stage des Universités (MSU) de l'Université Paris-Est Créteil [thèse], Créteil : Université Paris-Est Créteil; 2020.
- Chauvin B. Expérimentation de la supervision vidéo au DMG de Rouen : cadre légal et pratique [thèse]. Rouen : Université de Rouen; 2018.
- Pailhe E. Avantages et inconvénients de la supervision directe avec enregistrement vidéo pour la formation des internes de médecine générale à la communication: enquête qualitative auprès de maîtres de stage [thèse]. Grenoble : Université Joseph Fourier; 2012.
- Jongh N. Proposition d'un outil pédagogique d'aide à la supervision vidéo dans l'apprentissage de la communication en médecine générale: enquête qualitative auprès de maîtres de stage [thèse]. Poitiers ; 2014.
- Faulmeyer L. Etude qualitative sur la faisabilité de la supervision vidéo en stage SASPAS dans l'apprentissage des compétences relationnelles des internes de médecine générale [thèse]. Poitiers : Université de Poitiers ; 2021.
- Houdusse A. Proposition d'un outil pédagogique d'aide à la supervision vidéo dans l'apprentissage de la communication en médecine générale : enquête qualitative sur l'auto-évaluation auprès d'internes [thèse]. Poitiers : Université de Poitiers ; 2014.
- Dumange L. Proposition d'un outil pédagogique d'aide à la supervision vidéo dans l'apprentissage de la communication en médecine générale : enquête qualitative sur l'hétéro-évaluation auprès d'internes [thèse]. Poitiers : Université de Poitiers ; 2014.
- Meunier F. Etude SENSAS (Mise en œuvre d'une Supervision par observation directe avec ENregistrement vidéo en Situation Authentique de Soins) : Enquête qualitative par focus group auprès des Maîtres de Stages des Universités de l'Université Paris-Est Créteil ayant participé à l'étude. [thèse]. Créteil, Université Paris-Est-Créteil ; 2020
- Loevenbruck E. Mise en œuvre d'une Supervision par Observation Directe avec ENregistrement vidéo en Situation Authentique de Soins (étude SENSAS) : enquête qualitative de faisabilité et d'intérêt auprès des internes de médecine générale de l'UPEC [thèse], Créteil, 2020.
- Haouas, M. Élaboration et mise en place d'un protocole de Supervision par Observation Directe avec Enregistrement Vidéo (SODEV) des internes en stage de niveau 2 au sein du DMG d'Université de Paris [thèse]. Paris : Université de Paris; 2021.